Communauté de communes
Golfe de Saint-Tropez

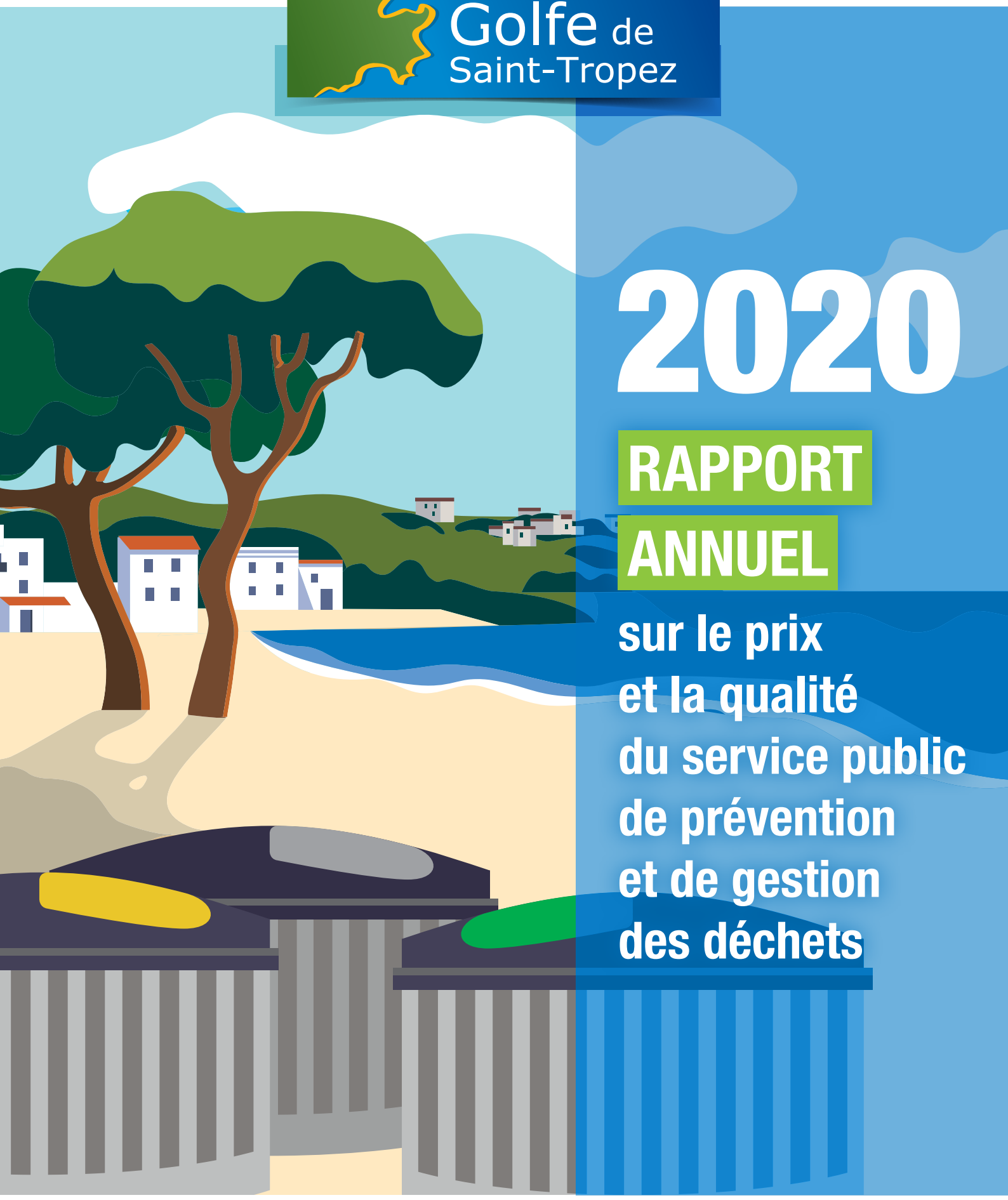

2020

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

PÔLE ENVIRONNEMENT
DIRECTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Som-maire

1. Présentation générale 4

1.1 Collectivité....4
1.1.1 Territoire desservi....4
1.1.2 Nombre d'habitants et nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages....5
1.1.3 Estimation de la population totale en saison estivale....5
1.1.4 Faits marquants 2020....6

2. Pré-collecte et collecte 7

2.1 Collectes séparées : types de déchets concernés et modalités de collecte....7
2.1.1 La pré-collecte....7
2.1.2 Modalités de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et de la Collecte Sélective....7
2.2 Types de collecte des déchets encombrants....8
2.3 Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté....8
2.4 Fréquences de collecte....8

3. Flux de déchets concernés 9

3.1 Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)....9
3.1.1 Pré-collecte....9
3.1.2 Organisation de la collecte....9
3.1.3 Transit et transport (SITTOMAT)....10
3.1.4 Traitement - SITTOMAT....10
3.2 Multimatériaux (emballages en mélange)....11
3.2.1 Pré-collecte....11
3.2.2 Organisation de la collecte....11
3.2.3 Transport....12
3.2.4 Traitement - SITTOMAT....12
3.3 Verre....12
3.3.1 Pré-collecte....12
3.3.2 Organisation de la collecte....12
3.3.3 Transport....13
3.3.4 Traitement....13
3.4 Carton des professionnels....14
3.4.1 Pré-collecte....14
3.4.2 Organisation de la collecte....14
3.4.3 Transport....14
3.4.4 Traitement....14
3.5 Encombrants....14
3.5.1 Collecte à domicile sur rendez-vous....14
3.5.2 Apports en déchèterie....15
3.5.3 Transport....15
3.5.4 Traitement....15
3.6 Déchèteries....15
3.6.1 Nombre et localisation des déchèteries et types de déchets qui peuvent y être déposés....15
3.6.2 Gestion....15
3.6.3 Transport....16
3.6.4 Traitement....16
3.7 Déchets Verts : 19 356 tonnes collectées....18
3.7.1 Organisation de la collecte....18
3.7.2 Transport....18
3.7.3 Traitement....18
3.8 Autres flux....19

4. Traitement 21

4.1 Localisation des unités de traitement et exploitants....21
4.2 Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets....22
4.3 Capacité des unités et tonnage traités dans l'année par flux de déchets, performance énergétique des installations....24
4.4 Taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités de déchets ménagers et assimilés....24

5. Analyse technique des tonnages 25

5.1 Bilan des tonnages enlevés....25

6. Prévention et sensibilisation 29

6.1 Prévention des déchets ménagers et assimilés....29
6.1.1 Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010....29
6.1.2 Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010....29
6.2 Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets....30
6.2.1 Les Ambassadeurs du Tri : véritable vecteur de communication....30
6.2.2 Bilan carbone....31
6.3 Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimiles de la CCGST....32
6.3.1 Promouvoir et développer le compostage....33
6.3.2 Promouvoir et développer une gestion intégrée des végétaux....33
6.3.3 Développer le tri et la valorisation des déchets....34
6.3.4 Ecoexemplarité....37
6.3.5 Promouvoir et développer le réemploi et la réutilisation....37
6.3.6 Prévenir la toxicité des déchets....38
6.3.7 Développer une communication adaptée....39

7. Bilan financier 40

7.1 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion (régie, délégation, etc.)....40
7.2 Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement....40
7.3 Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises....41
7.4 Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale d'élimination des déchets, et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères....42
7.5 Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés....43
7.6 Produits d'accès aux centres de traitement....43
7.7 Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation....43
7.8 Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années....43

8. Performances 44

8.1 Bilan....44
8.2 Perspectives....45

9. Annexes 46

Photo de couverture : quai de transit de La Mole (SITTOMAT)

Intro-duction

Depuis 2013, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST) assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés des douze communes membres. En 2016 elle a délégué le transport et le traitement via son adhésion au Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise.

Après deux années d'augmentation en 2018 et 2019, l'année 2020 a été marquée par une forte baisse des tonnages pris en charge par le service, crise sanitaire oblige, au global -9 % sur l'année.

L'épidémie de COVID 19 a fortement impacté les activités du service, mettant un gros coup de frein aux actions d'animation, de sensibilisation et de prévention, puisque nous avons été contraints d'annuler bon nombre des évènements initialement prévus (les semaines européennes du développement durable et de réduction des déchets notamment). Chacun a dû faire preuve de capacités d'adaptation pour maintenir l'activité du service public de gestion des déchets et remettre en marche progressivement tous les services apportés aux usagers.

Durant le confinement du printemps les fréquences de collecte ont été ajustées pour tenir compte de la baisse importante des tonnages liés à l'activité économique. L'analyse des tonnages a permis de quantifier l'impact des déchets d'activité économique, les ordures ménagères et le verre ayant baissé d'environ 40% pendant cette période.

Après la réouverture des activités début juin la saison estivale qui s'en est suivie a été marquée par une fréquentation très importante du territoire et une concentration des tonnages sur cette période.

Malgré tout, les projets du service ont continué : attribution du marché de conception/réalisation de l'Ecopole, lancement des marchés pour la réhabilitation des déchèteries, approbation du Programme local de prévention, mise en œuvre de conteneurs enterrés et semi-enterrés, organisation de la fête de la récup, distributions de composteurs et de poulaillers, formation des habitants et des agents municipaux au compostage et au paillage.

Enfin les performances de valorisation atteignent 88% des déchets non dangereux non inertes sur l'année 2020 (soit 1% d'augmentation par rapport à 2019).

Jean Plénat
Vice-président délégué aux déchets
Maire du Rayol-Canadel-sur-Mer

Vincent Morisse
Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez
Maire de Sainte-Maxime
Conseiller régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

1

Présentation générale

1.1 Collectivité

1.1.1 Territoire desservi

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez regroupe les communes de Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix Valmer, La Garde-Freinet, La Mole, Le Plan de la Tour, Rayol-Canadel-sur-Mer, Ramatuelle, Saint-Tropez et Sainte-Maxime.

L'Hôtel Communautaire se situe à Cogolin.

Des pôles techniques et des sites d'exploitation sont répartis sur l'ensemble du territoire : les déchèteries, les ateliers mécaniques, le service Espaces Maritimes, les plateformes de déchets verts.

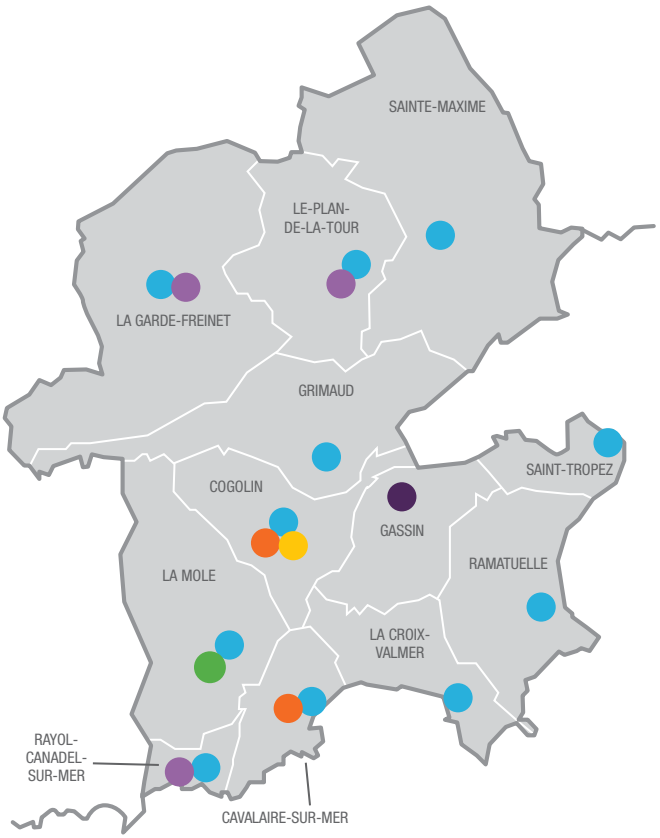

L'Organisation des services

La Communauté de communes fonctionne avec 198 agents répartis dans 9 pôles et directions dont l'action est pilotée par un Directeur général des services :

- Direction générale adjointe des ressources
  - Direction des Finances
  - Direction des Affaires juridiques
  - Direction des Ressources humaines
  - Direction des Systèmes d'information
- Direction générale adjointe Aménagement-Projets
  - Pôle Technique
  - Pôle Environnement
  - Pôle Eau et assainissement non collectif
  - Pôle Développement économique, Aménagement du territoire et Tourisme
- Conservatoire de musique et de danse
- Communication rattachée au cabinet de la Présidence

Créée le 1er janvier 2013 (Arrêté Préfectoral du 27/12/2012), la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez associe les douze communes du golfe de Saint-Tropez, au sein d'un "espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement". Sa forme juridique d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre lui permet d'être indépendante financièrement des communes qui la constituent.

Son rôle

- Donner une meilleure cohérence territoriale.
- Donner une plus grande pertinence aux choix d'aménagement.
- Mutualiser les moyens (humains, matériels et financiers).
- Parler d'une seule voix face aux partenaires (État, Région, Département, Europe, etc.).

- Siège administratif
- Déchèteries et plateforme de réception des déchets verts
- Écopôle : plateforme de valorisation des déchets verts et quai de transit
- Pôles techniques : forêt, littoral, déchets
- Maison du Tourisme
- Offices de tourisme

Ses compétences

OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace.
- Développement économique.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement.
- Politique du logement et du cadre de vie.
- Eau.

FACULTATIVES

- Aménagement numérique du territoire.
- Administration d'un système d'information géographique communautaire.
- Actions de soutien au maintien et développement de l'activité agricole.
- Actions de soutien au maintien et développement de la pêche professionnelle locale.
- Itinéraires de randonnées.
- Participation au fonctionnement et financement de la maison du tourisme.
- Gestion intégrée des cours d'eau (en complément de la compétence GEMAPI).
- Politique des transports et des déplacements.
- Actions en faveur de la formation et de l'emploi.
- Assainissement non collectif.
- Enseignement de la musique et de la danse.

COMPÉTENCES EXERCÉES DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES DÉCHETS

La Communauté de communes exerce la « Protection et mise en valeur de l'environnement » qui comprend la compétence « Gestion, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés ».

- Collecte des déchets ménagers et assimilés, dont la collecte organisée des encombrants.
- Tri, transport et valorisation des déchets ménagers et assimilés, des encombrants, des déchets des commerçants et des déchets verts.
- Gestion des déchèteries, des aires de stockage des déchets verts et des recycleries.
- Broyage, transport et traitement des déchets verts collectés sur le territoire de la collectivité. Vente compost et redistribution ou vente d'objets recyclés.
- Élimination des déchets ultimes.
- Étude et réalisation de tout service et de tout équipement en matière de tri, de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

1.1.2 Nombre d'habitants et nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages

Commune	Population totale
Cavalaire-sur-Mer	7 274
Cogolin	12 653
La Croix Valmer	3 836
Gassin	2 724
Grimaud	4 169
La Garde-Freinet	1 887
La Mole	1 393
Le Plan de la Tour	2 726
Ramatuelle	2 158
Rayol-Canadel-sur-Mer	730
Saint-Tropez	4 441
Sainte-Maxime	14 251
Total	58 242

Environ 4100 bénéficiaires du service ne sont pas des ménages. (Liste établie par le service Redevance Spéciale (RS) en charge des professionnels utilisateurs du service public des déchets).

1.1.3 Estimation de la population totale en saison estivale

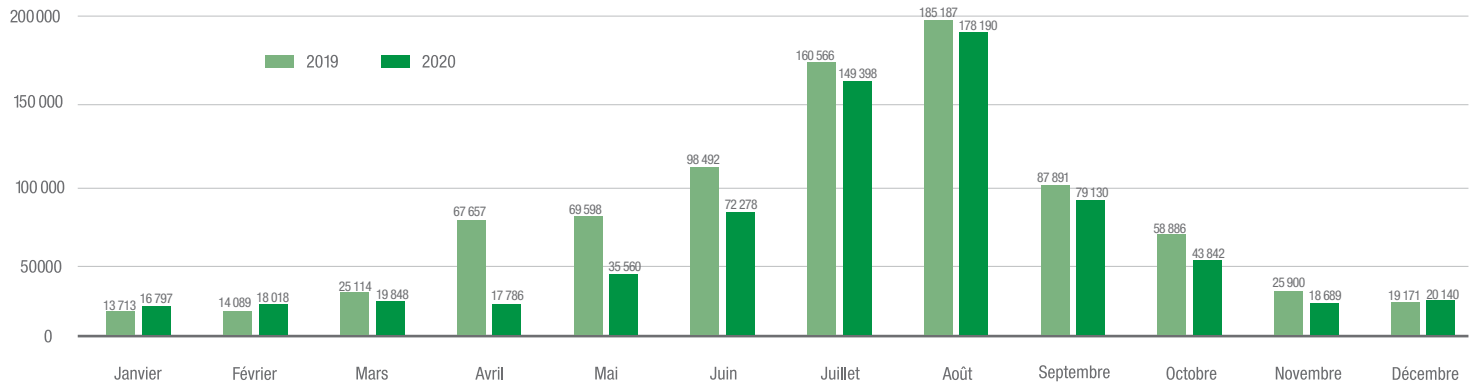

1.1.4 Faits marquants 2020

Prévention

- Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.
- Organisation d'un évènement sur le réemploi : la fête de la Récup le 13 septembre.

Collecte

- Mise en œuvre de conteneurs enterrés et semi-enterrés en partenariat avec les communes et le Sittomat.
- Remplacement des colonnes aériennes par les nouveaux modèles "Ecobox".

Ecopôle

- Attribution du marché de Conception Réalisation pour la construction d'une nouvelle plateforme de compostage.

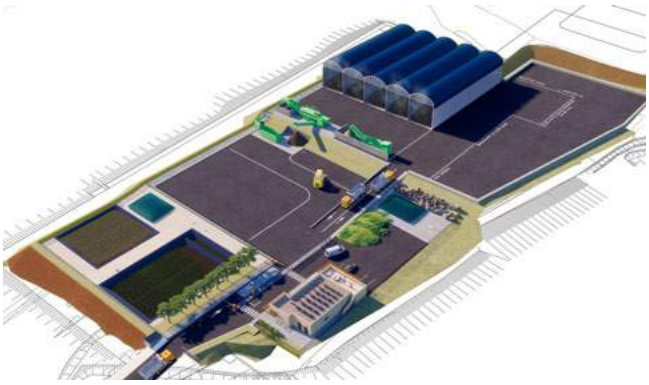

Déchèteries

- Lancement des marchés de travaux pour la réhabilitation des 10 déchèteries du territoire.

2

Pré-collecte et collecte

2.1 Collectes séparées : types de déchets concernés et modalités de collecte

2.1.1 La pré-collecte

La pré-collecte correspond aux opérations de conteneurisation des déchets ainsi qu'aux opérations associées que sont la maintenance, l'entretien et le lavage des outils de pré-collecte.
Ces équipements sont maintenus en état de fonctionnement, lavés et remplacés le cas échéant.
Les opérations de maintenance-entretien-lavages sont réalisées au travers de marchés publics de fournitures et services.

Gestion de la Base de Données Usagers, composée de :
- 12 362 m³ comprenant 38 753 bacs sous 100 références pour s'adapter aux besoins de chaque commune (bacs operculés, bacs d'occasion, bacs neufs etc.).
- 20 470 producteurs de déchets référencés.

Gestion des demandes des Usagers
- Réception des appels.
- À ces appels s'ajoutent ceux reçus en direct par la collectivité.

Réalisation du lavage des conteneurs
- 73 campagnes de lavage ont été réalisées.
- Mode opératoire : circuits de lavage construits en suivi de collecte.
- 2 prestataires différents selon les communes : SULO et Groupe Pizzorno (sous-traitant).
- Mise en oeuvre de l'outil KISEO pour le suivi des opérations de lavage par les 2 prestataires.

2.1.2 Modalités de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et de la Collecte Sélective

Les habitants du territoire sont collectés en Porte à Porte (PAP), en Point de Regroupement (PR) et en Point d'Apport Volontaire (PAV) selon les communes et les flux :

- Ordures Ménagères
- Sélectif

PARC GLOBAL DE CONTENANTS

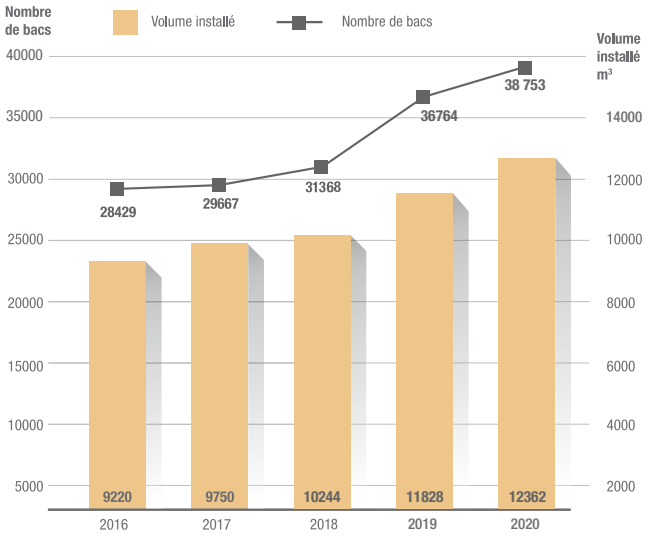

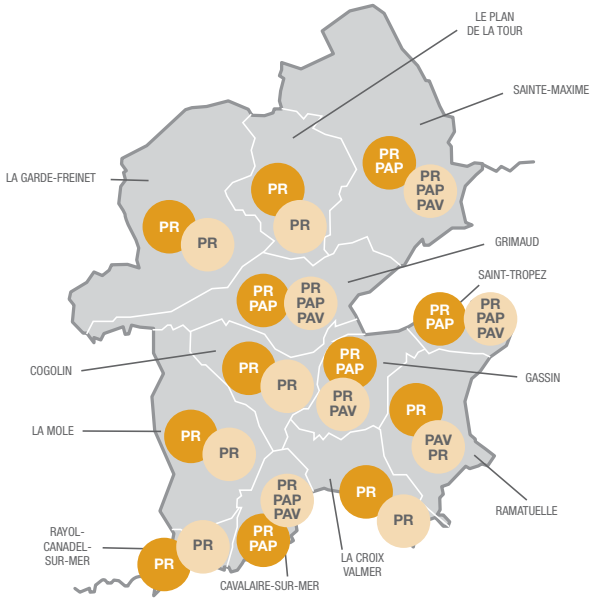

La CCGST gère un parc de plus de **38 753 bacs** et **220 colonnes** d'apport volontaire

+5% soit une **augmentation de 1 991 bacs** par rapport à 2019

8 276 kilomètres ont été parcourus pour le lavage

et **355 000 litres** d'eau utilisés

Maintenance :
2 253 interventions
Taux de maintenance : **3,4%**
Taux de casse **: 1,52%**

MODALITÉS DE COLLECTE SPÉCIFIQUE DES PROFESSIONNELS

Un service spécifique est mis en oeuvre sur le territoire afin de permettre aux professionnels de bénéficier de collectes dédiées.

On distingue 2 dispositifs différents :

- Collecte des déchets des professionnels via le service de collecte aux particuliers, sans sujétions particulières avec financement du surcoût du service par la Redevance Spéciale (RS).
- Gestion des déchets des professionnels hors du champs du service public : contrats privés pour la collecte et le traitement.

La mise en œuvre de la Redevance Spéciale (RS) sur le territoire permet une harmonisation du service apporté aux professionnels et une facturation au juste coût.

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTE

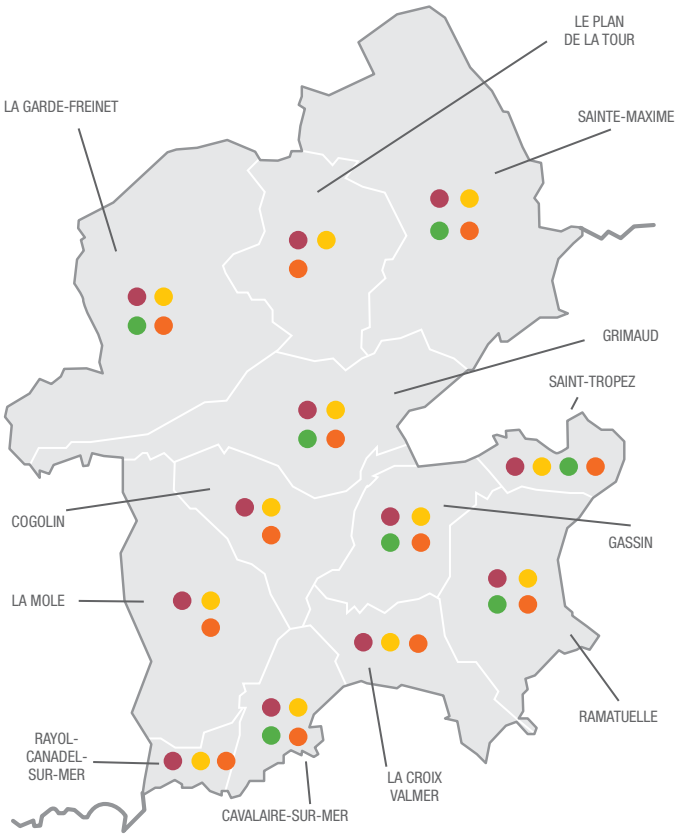

2.2 Types de collecte des déchets encombrants

MODALITÉS DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants est réalisée sur inscription préalable pour toutes les communes.

Les encombrants valorisables sont déposés en déchèterie où ils sont triés dans différentes bennes.

Les encombrants sont ensuite acheminés vers la plateforme de pré-tri de Roumagayrol où sont séparées les matières recyclables. Les résidus sont envoyés au centre de stockage présent sur le même site.

OBJECTIF DE CE PRÉ-TRI : extraire un maximum de matériaux valorisables pour alimenter les filières de recyclage.

13% en 2020

c'est le taux de valorisation matière en moyenne issu du pré-tri

2.3 Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté

Un producteur de déchets non ménagers est assujetti à la Redevance Spéciale (RS) dès lors qu'il produit 1 320 litres d'OMR/semaine sur sa période d'ouverture.

2.4 Fréquences de collecte

L'activité touristique induit une forte variation des quantités à collecter, les fréquences doivent s'adapter à ces variations. Les fréquences par commune sont disponibles sur le site web de la Communauté de communes.

Vue aérienne du quai de transit et du site de mise en balles

3 Flux de déchets concernés

3.1 Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

3.1.1 Pré-collecte

La pré-collecte est réalisée en bacs individuels dans les secteurs en Porte à Porte (PAP).
14 690 bacs sont en place.

- Dotation en bacs individuels : 9 454 bacs (80, 120 ou 240 litres).
- Dotation en bacs de regroupement : 5 217 bacs.
- Des bacs de 660 litres (majoritairement) sont disposés dans les secteurs en Point de Regroupements (PR).

3.1.2 Organisation de la collecte

Les tonnages ont **diminué** de
9,4 %
en 2020, soit
3 229 tonnes en moins

La collecte est réalisée en Porte à Porte (PAP) et Point de Regroupement (PR) selon les secteurs et la topologie des lieux. La collecte est réalisée avec des bennes à Ordures Ménagères classiques à compaction et mini bennes selon les besoins.

ÉVOLUTION TONNAGES OMR COLLECTÉS

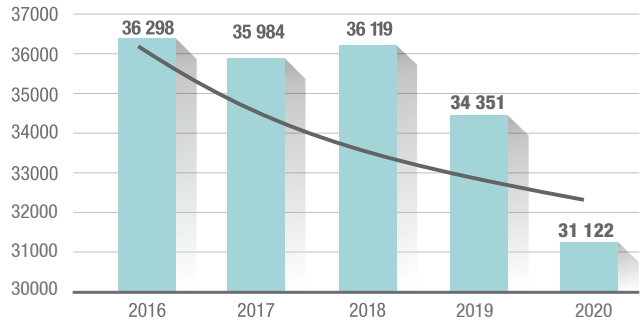

RÉPARTITION DES OMR PAR COMMUNE

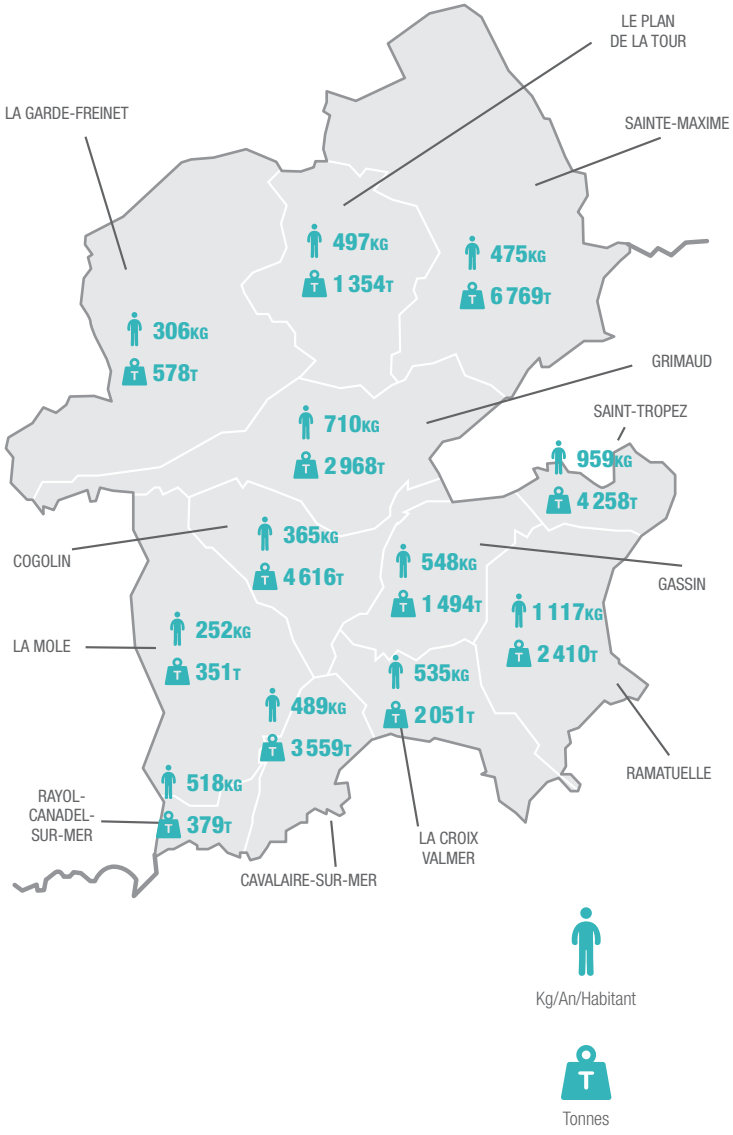

3.1.3 Transit et transport (SITTOMAT)

Les Ordures Ménagères Résiduelles des 12 communes

- Vidage sur le quai de La Mole SITTOMAT.
- Rechargement en semi FMA (Fond Mouvant Alternatif).
- Transport en semi FMA jusqu'à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon.
- En période de forte affluence : vidage des OMR en fosse et mise en balle pour stockage temporaire sur site avant évacuation vers l'UVE.

3.1.4 Traitement - SITTOMAT

En 2020 :

- 100 % des Ordures Ménagères Résiduelles ont été dirigées vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SITTOMAT, soit 31122 tonnes.
- Ces Ordures Ménagères Résiduelles sont incinérées : l'énergie dégagée par leur combustion permet de produire de l'électricité et d'alimenter un réseau de chaleur.
- On obtient un sous-produit : le mâchefer. On en extrait les métaux ferreux etnon ferreux pour les recycler.
- Le matériau restant (minéral) peut servir de grave dans les travaux publics (sous certaines conditions).
- Les fumées sont épurées. De cette épuration résulte un déchet ultime : les REFIOMS dirigés vers un centre de stockage de classe 1.
- Les rejets dans l'atmosphère sont contrôlés en continu.

Pour réussir a valoriser 100% des OMR dans l'UVE de Toulon, une partie de ces OM ont été mises en balles et stockées durant la période estivale. Ce stockage intermédiaire a engendré une perte de masse par évaporation d'une partie de l'humidité.

Description du site de gestion des déchets de la Môle. Le site est composé de 3 pôles

1- Déchèterie

- 1 caisson DMS.
- 3 caisses DEEE.
- 1 caisson Eco Mobilier.
- 1 caisson Encombrants.
- 1 caisson Carton.
- 1 caisson Ferraille.

2- Station de transfert gravitaire

- 1 hall de déchargement.
- 6 trémies.
- 3 groupes hydrauliques.
- 6 potences de distribution hydraulique.
- 6 ensembles de positionnement de semi-remorques.

3- Station de mise en balle

- 1 bâtiment.
- 1 presse à balle.
- 2 engins.
- 2 fosses de réceptions.

271 € TTC/tonne

c'est le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le traitement des ordures ménagères résiduelles.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BALLES

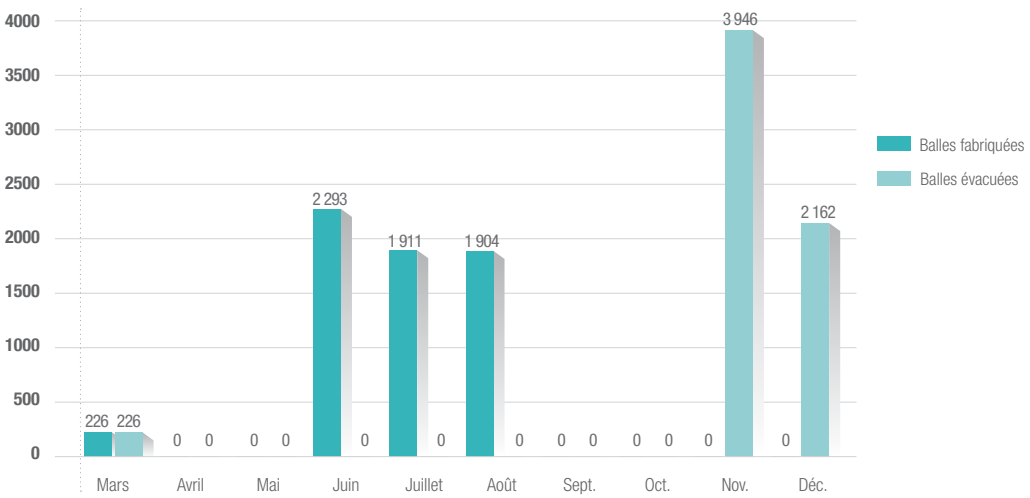

3.2 Multimatériaux (emballages en mélange)

3.2.1 Pré-collecte

La pré-collecte est réalisée en bacs individuels dans les secteurs en Porte à Porte (PAP), 14 632 bacs sont en place.

- Dotation en bacs individuels : 8 919 (120, 240 ou 360 litres).
- Des bacs de regroupement : 5 713 (660 et 770 litres majoritairement) sont disposés dans les secteurs en Point de Regroupements (PR).

Des colonnes sont également disposées dans certaines zones du territoire.

3.2.2 Organisation de la collecte

La collecte est réalisée en Porte à Porte (PAP) et Point de Regroupement (PR) selon les secteurs et la topologie des lieux.
La collecte est réalisée avec des bennes à Ordures Ménagères classiques à compaction et mini bennes selon les besoins. Deux bennes biflux compartimentées sont également déployées sur le territoire, elles permettent de collecter simultanément les emballages et le verre, à Sainte-Maxime.
Les colonnes sont collectées avec un camion grue.

Les tonnages collectés sont à la baisse.

1,9%

de baisse entre 2019 et 2020

Kg/An/Habitant

Tonnes

ÉVOLUTION TONNAGES EMBALLAGES

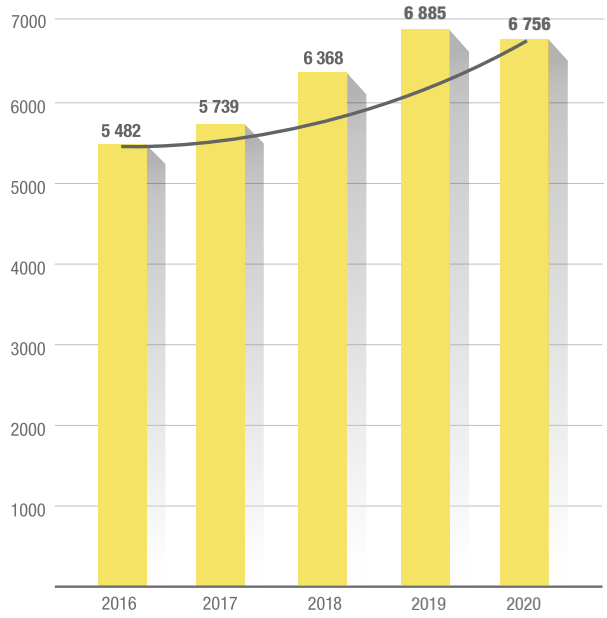

EMBALLAGES PAR COMMUNE

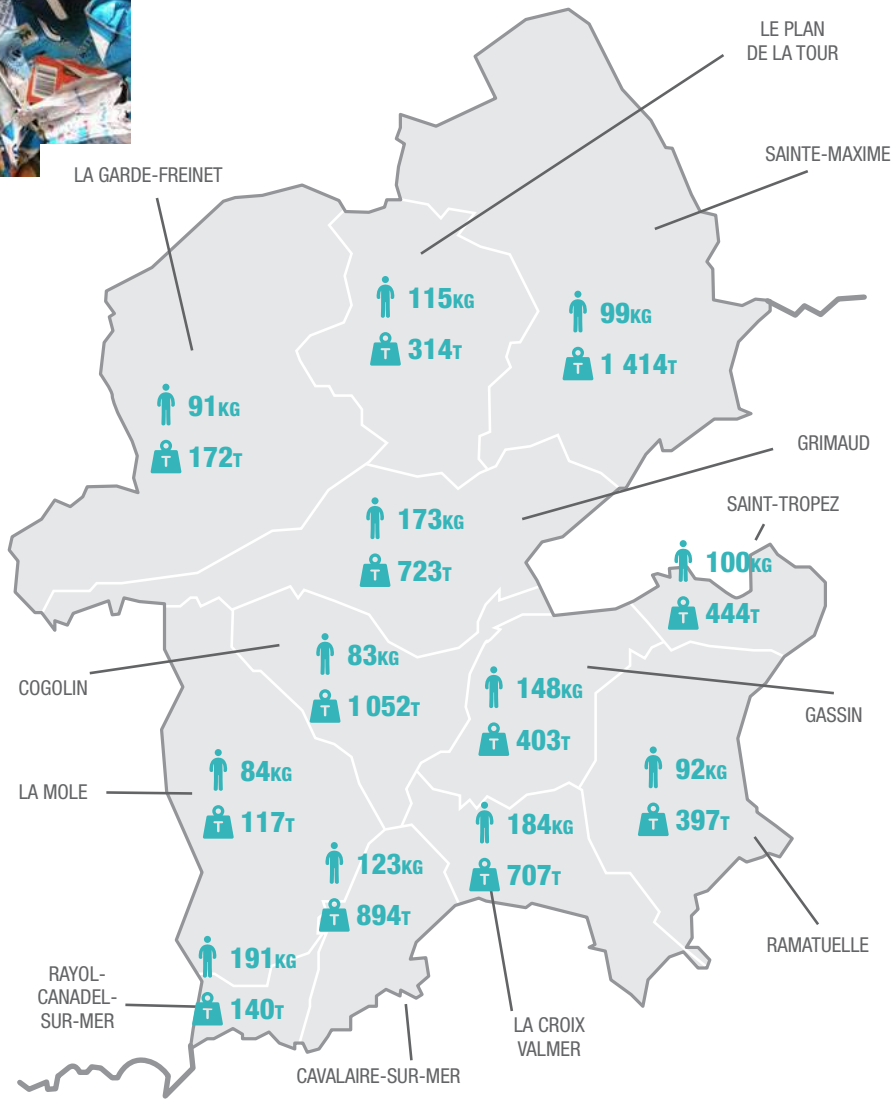

3.2.3 Transport

Les collectes sont vidées au quai de transit de la Mole dans des semi FMA de 90 m³ qui transportent ensuite le flux vers le centre de tri.

Entrée centre de tri : alvéoles de réception

3.2.4 Traitement - SITTOMAT

Les déchets issus des collectes sélectives sont pris en charge par le Centre de Tri en contrat avec le Syndicat.
Ce dernier trie les déchets par matière puis les expédie vers des industriels du recyclage afin que les matières soient régénérées. Ces prestations sont réalisées pour le compte du Syndicat par l'intermédiaire de marchés publics.
La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez négocie la revente des matières avec les repreneurs. C'est une source de recettes non négligeable pour la collectivité.

RÉCAPITULATIF DE LA PRODUCTION

Matériau	Tonnage	Kg/hab	Tonnages expédiés/ rachetés	Kg/hab
Acier total CS	195	3,3	196,0	3,4
Aluminium total CS	16	0,3	0,0	0,0
Acier/alu Mâchefers	832	0,0	832	0,0
EMR	1323	22,7	1170,0	20,1
Cartons 1,04+1,05	1104	19,0	1021,0	17,5
JRM 1,11	419	7,2	475,0	8,2
ELA	28	0,5	24,0	0,4
Autres fibreux	1978	34,0	1835,0	31,5
PEPPPS	202	3,5	246,0	4,2
PET clair	253	4,3	220,0	3,8
PET foncé	73	1,3	73,0	1,3
Films	113	1,9	117,0	2,0
Refus UVE	484	8,3	733,0	12,6
Refus ISDND	1615	27,7	1903,0	32,7
SOUS-TOTAL	**7 803**	**134**	**8 013**	**138**
Verre	5 208	89	5 208	89
TOTAL	**13 011**	**223**	**13 221**	**227**

Le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le traitement des emballages est de

824€ TTC/tonne

Les recettes de valorisation, soutien et rachat matière sont de

268€/tonne

Le coût aidé est donc de

556€ TTC/tonne

3.3 Verre

3.3.1 Pré-collecte

La pré-collecte est réalisée en bacs individuels dans les secteurs en Porte à Porte (PAP) et en points de regroupement 8 890 bacs deux roues.

- Dotation en bacs individuels : 5 645 bacs.
- Dotation en bacs de regroupement : 3 245 bacs.
- Des bacs de 240 litres (majoritairement) et 340 litres sont disposés dans les secteurs en Point de Regroupements (PR).
- Des colonnes sont également disposées dans certaines zones du territoire.

Les tonnages collectés sont à la baisse.

-10%

entre 2019 et 2020.

3.3.2 Organisation de la collecte

La collecte est réalisée en Porte à Porte (PAP) et Point de Regroupement (PR) selon les secteurs et la topologie des lieux.
La collecte est réalisée avec des bennes à Ordures Ménagères classiques à compaction et des bennes spécifiques à verre (vidage gravitaire).
Deux bennes biflux compartimentées sont également déployées sur le territoire, elles permettent de collecter simultanément les emballages et le verre.
Les colonnes sont collectées avec un camion grue.

ÉVOLUTION TONNAGES VERRE

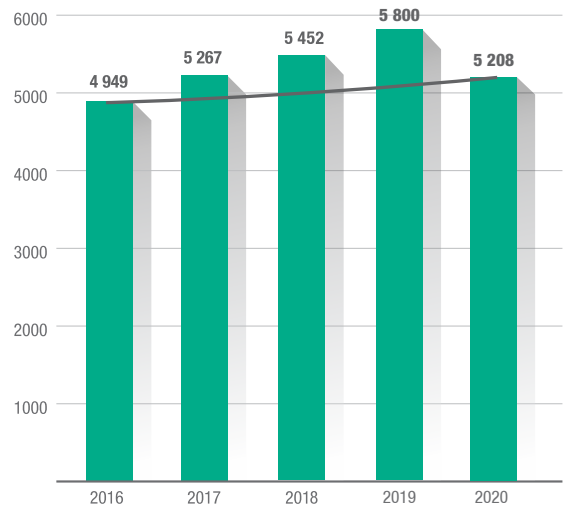

3.3.3 Transport

Les camions de collecte vont vider sur l'alvéole à verre du site de la Môle où le verre est stocké avant reprise par le verrier.

3.3.4 Traitement

Le verre est stocké puis rechargé et repris par le verrier.
Le recyclage est réalisé par la société OI Manufacturing à Bézier.

Le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le traitement du verre est de

207€/tonne

Les recettes de valorisation, soutien et rachat matière sont de

69€/tonne

Le coût aidé est donc de

139€/tonne

VERRE PAR COMMUNE

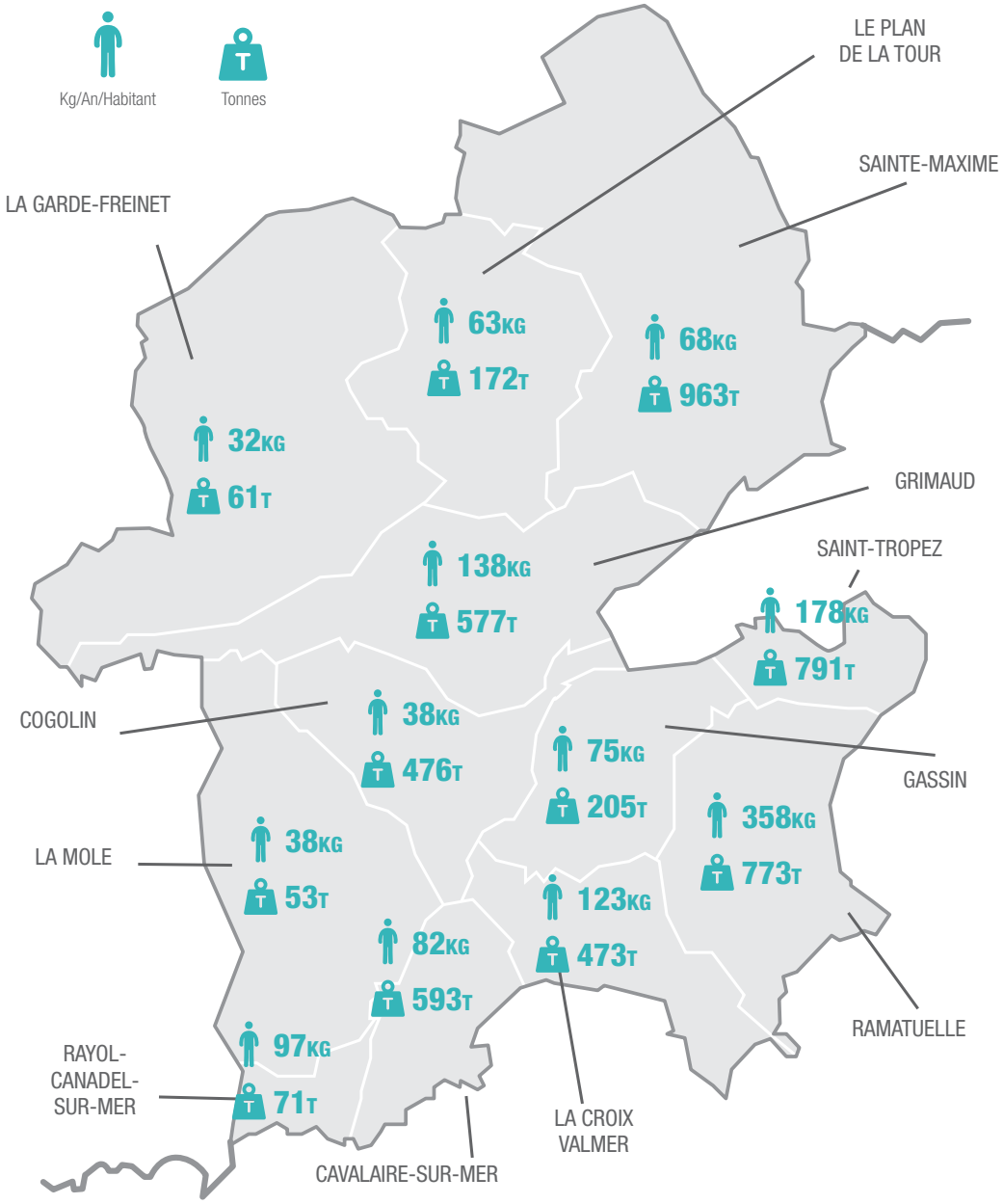

3.4 Carton des professionnels

3.4.1 Pré-collecte

La pré-collecte est réalisée en bacs de 660 litres et en vrac. 541 bacs sont déployés sur le territoire.

3.4.2 Organisation de la collecte

Collecte en Porte à Porte (PAP) chez les commerçants et Point de Regroupement (PR).
Les cartons des commerçants sont collectés en BOM puis vidés au quai de transit de La Môle.
Le graphique à droite représente les tonnages collectés.

3.4.3 Transport

Le transport est réalisé en semi FMA de 90m³ du quai de transit au centre de tri Valeor du Muy pour mise au standard et conditionnement.

3.4.4 Traitement

Une fois acheminé sur le site de Valeor, le carton est conditionné. Après avoir été mis en balles, il est expédié chez le repreneur : EPR - Recyclage.

ÉVOLUTION TONNAGES CARTONS COLLECTÉS

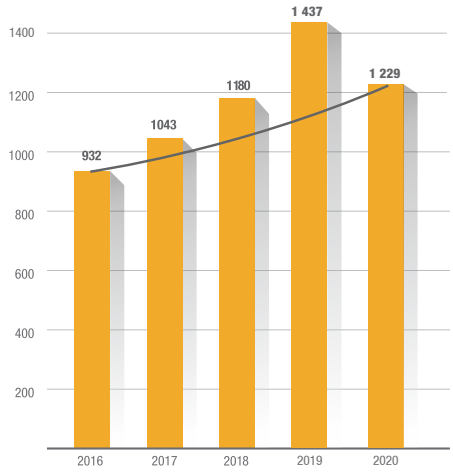

Le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le traitement du carton est de

829€/tonne

Les recettes de valorisation, soutien et rachat matière sont de

213€/tonne

Le coût aidé est donc de

611€/tonne

3.5 Encombrants

3.5.1 Collecte gratuite à domicile sur rendez-vous

Une collecte gratuite en Porte à Porte (PAP) des encombrants est proposée aux particuliers, uniquement sur inscription.
Une plateforme téléphonique “Allô Encombrants” est dédiée à la prise des rendez-vous. La prise de rendez-vous est également possible sur le site internet et via l'application mesdéchets-golfe.

RÉPARTITION DES APPELS PAR MOTIFS

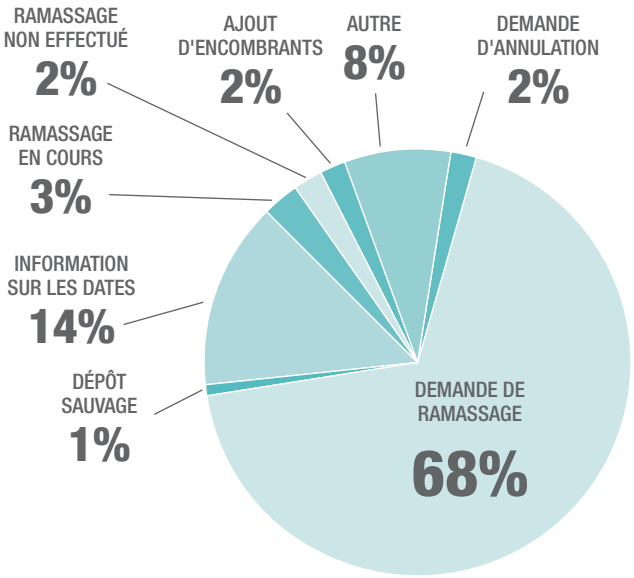

La collecte est limitée à 1m³ par logement et par enlèvement. Le vidage est réalisé en déchèterie.

10 445 appels reçus par la plateforme “Allô Encombrants” en 2020

La qualité du taux de service (taux de décroché) est de **91%**

Le coût global, incluant les bacs, le lavage, la collecte, le transit, le transport et le traitement des encombrants est de

521€/tonne

NOMBRE DE SESSIONS SUR L'APPLICATION MOBILE

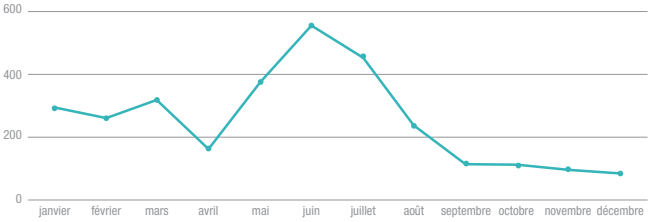

3.5.2 Apports en déchèterie

Les encombrants peuvent également être déposés en déchèterie par les administrés.

3.5.3 Transport

Depuis les déchèteries vers le centre de traitement en bennes 30 m^3, ou en semi FMA 90 m^3 depuis le quai de transit.

3.5.4 Traitement

Les encombrants subissent une étape de pré-tri afin d'en extraire la fraction valorisable sur la plateforme de Roumagayrol à Pierrefeu-du-Var.
Les matériaux valorisables sont dirigés vers les filières de recyclage.
Les refus de tri sont acheminés vers l'ISDND de Pierrefeu-du-Var.

3.6 Déchèteries

3.6.1 Nombre et localisation des déchèteries et types de déchets qui peuvent y être déposés

11
déchèteries réparties sur le territoire communautaire.

Une déchèterie exploitée par le Groupe Pizzorno
Déchèterie située à La Mole, sur le même site que le quai de transit.
Cette déchèterie est exploitée par un prestataire de service, la société Pizzorno, qui gère les flux de cette déchèterie de manière autonome.

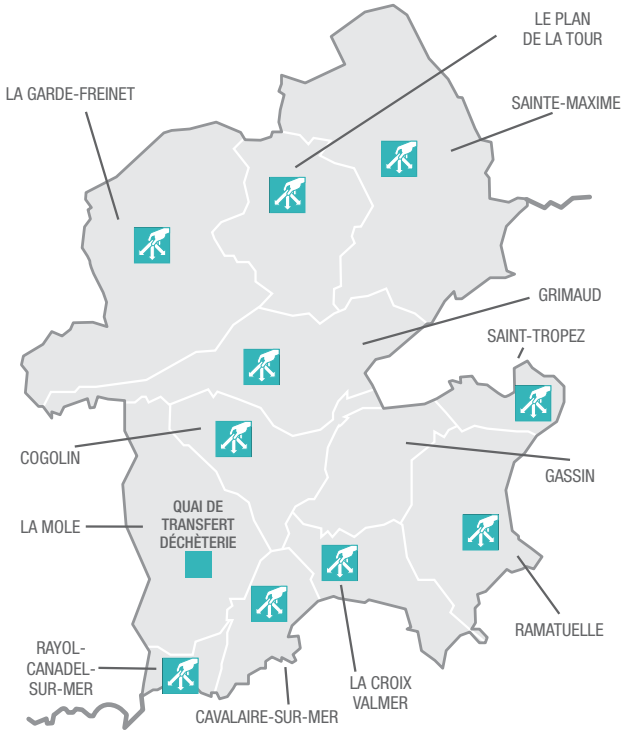

3.6.2 Gestion

La gestion du haut de quai est de la compétence de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez. Elle est réalisée en régie par des agents de la Communauté de communes.
La gestion du bas de quai est de la compétence du SITTOMAT. Elle est réalisée en prestation de service.

La fréquentation des déchèteries est croissante d'années en années, signe que les habitants et professionnels du territoire jouent de plus en plus le jeu du tri et de la valorisation. Cela engendre cependant parfois un peu d'attente dans les déchèteries.

Fréquentation des déchèteries : ci-dessous le graphique présentant le nombre d'usagers par déchèterie et par mois

Le graphique suivant représente la répartition du nombre de passages par déchèterie, les déchèteries accueillant les professionnels sont logiquement les plus fréquentées.

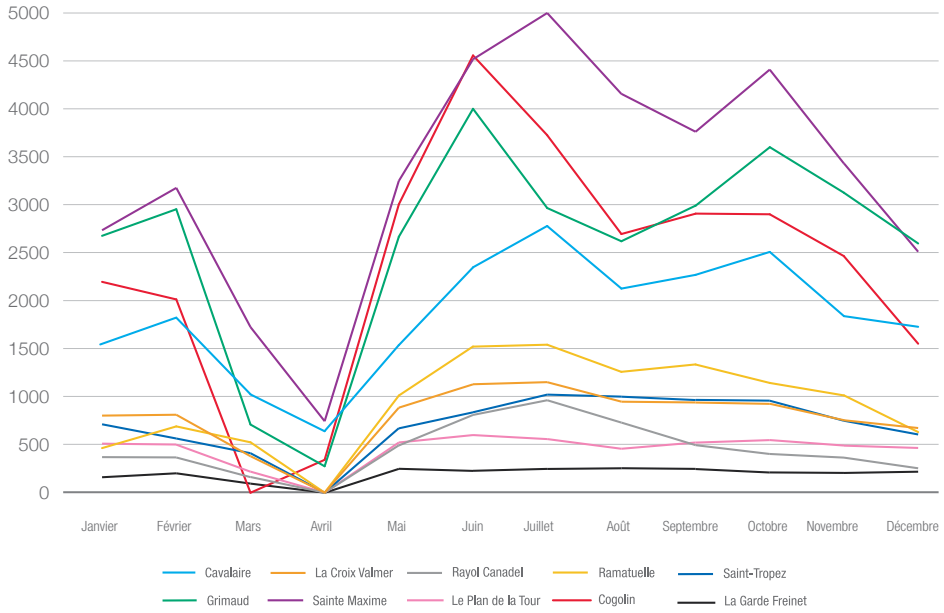

Commune	Total
Sainte-Maxime	39 408
Grimaud	31 174
Cogolin	28 356
Cavalaire-sur-Mer	22 184
Ramatuelle	11 141
La Croix Valmer	9 404
Saint-Tropez	8 498
Rayol-Canadel-sur-Mer	5 422
Le Plan de la Tour	5 396
La Garde-Freinet	2 315
Total	**163 298**

Les chiffres du site de La Mole sont dans le compte-rendu de la délégation de service public.

3.6.3 Transport

Les transports sont gérés par le SITTOMAT, par le biais de marchés de prestations.
Les déchets sont transportés des déchèteries vers les sites de traitements appropriés (cf. synoptique des flux).

3.6.4 Traitement

Le schéma de traitement pour les différents flux est détaillé dans le synoptique "flux déchèteries" en page 23.
Le graphique suivant représente les tonnages de déchèterie :

- Les déchets verts représentent 34%.
- L'activité déchèterie représente 66%.

ACTIVITÉ DÉCHÈTERIE (TONNES)

L'activité déchèterie (apport par le producteur initial de déchet) se décompose comme suit :

Les flux représentant moins de 1 tonne ne sont pas représentés (piles, accus, lampes…)

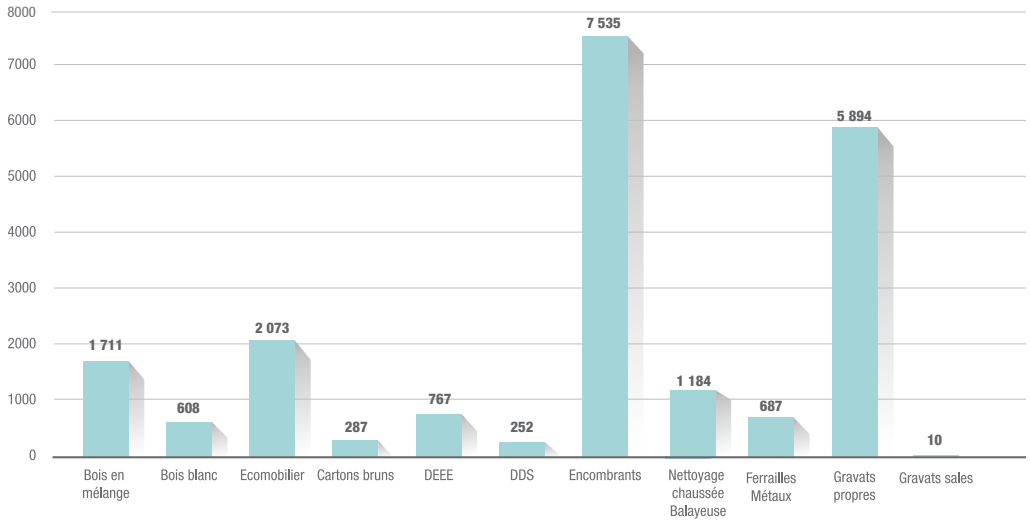

Production annuelle par habitant

Le tableau ci-dessous représente la quantité moyenne de déchets amenés en déchèterie par an et par habitant dans le golfe de Saint-Tropez, rapporté à la population INSEE.

DÉCHÈTERIE KG/AN/HAB

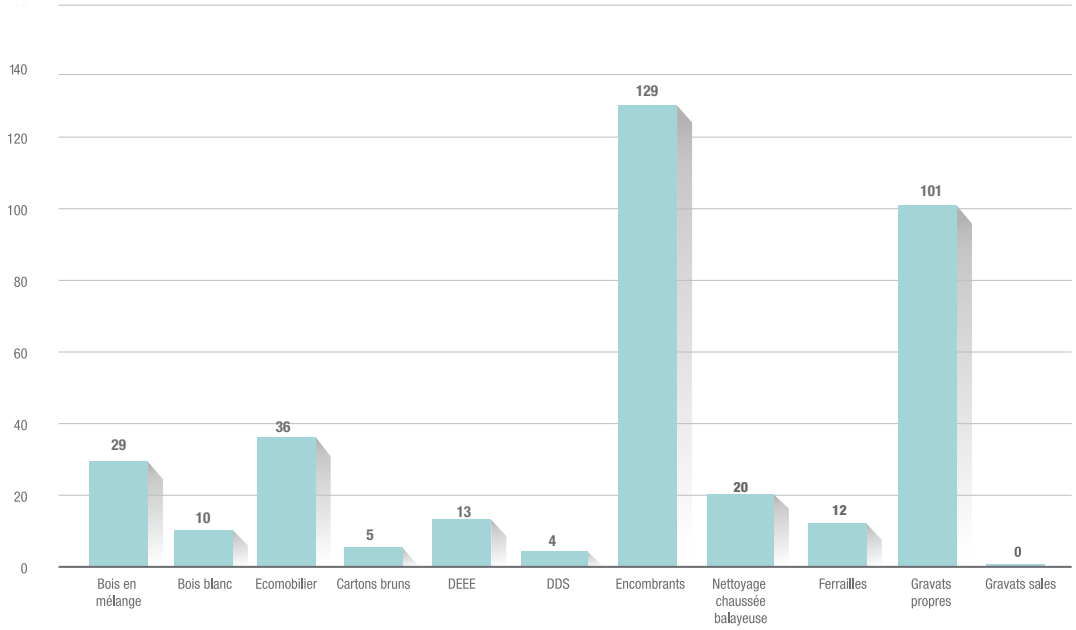

Répartition des modes de traitement

Une partie des déchets est valorisée ; elle représente 62 % des entrants hors déchets verts. Les 38 % restant sont éliminés dans des filières agréées.

RÉPARTITION TRAITEMENT DÉCHETS ISSUS DE L'ACTIVITÉ DÉCHÈTERIE

Haut de quai : Frais de personnels et infrastructures.

Bas de quai : **2 091 967€ TTC**
soit environ **99€ HT/tonne**

Activité transit et broyage des déchets verts

Le graphique ci-dessous représente les tonnages de déchets verts apportés dans les déchèteries et à la plateforme de broyage de Cavalaire-sur-Mer.

DÉCHETS VERTS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE (TONNES)

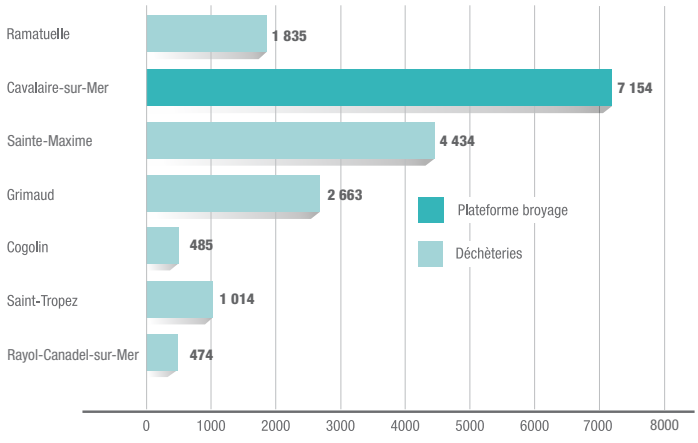

Les déchets verts sont ensuite acheminés vers l'Écopôle, sauf ceux de la déchèterie de Sainte-Maxime qui sont dirigés vers la plateforme de compostage de Cabasse (prestation de service).

Les déchets verts sont transportés :

- broyés depuis la plateforme de Cavalaire-sur-Mer, les déchèteries de Ramatuelle et Sainte-Maxime.
- non broyés depuis les déchèteries de Cogolin, Grimaud, Rayol-Canadel-sur-Mer et Saint-Tropez.

3.7 Déchets Verts : 19 356 tonnes collectées

3.7.1 Organisation de la collecte

Les déchets verts sont apportés par le producteur initial (usagers, particuliers ou professionnels) : en déchèterie, à la plateforme de broyage de Cavalaire-sur-Mer et à l'Écopôle de La Mole.
Les apports des différents sites sont ensuite centralisés à l'Écopôle à La Mole.

3.7.2 Transport

Le transport depuis les déchèteries jusqu'à l'Écopôle est assuré en régie.
Le transport du compost est également réalisé en régie.

3.7.3 Traitement

Les déchets verts bruts subissent un broyage avant d'être disposés en andains.
Après 3 à 4 semaines de maturation durant lesquelles les feuilles et la chlorophylle se dégradent, le broyat est criblé et calibré. Cette étape représente l'affinage du broyat, elle est nécessaire à la production de biomasse.
Durant cet affinage, la fraction ligneuse est séparée de la fraction fine. La fraction ligneuse alimente une centrale biomasse pour produire de l'énergie. La fraction fine est transformée en compost à l'Écopôle de La Mole.

14 922 tonnes de déchets verts sont entrées sur site.
9 106 t de compost
3 123 t de broyat et
683 t de biomasse
en sont sorties.

ENTRÉES (TONNES)

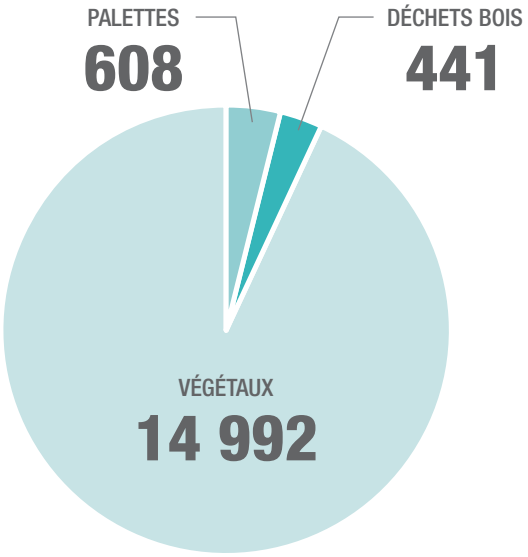

SORTIES (TONNES)

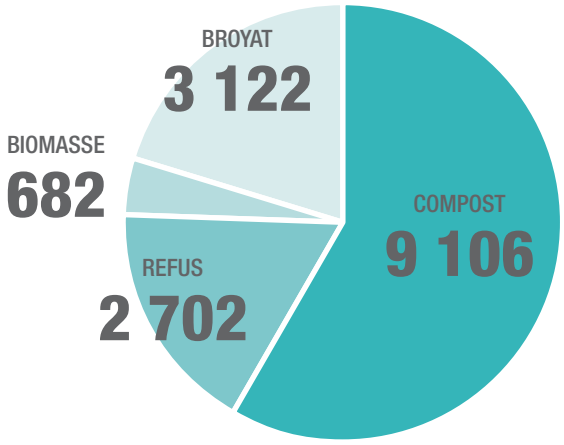

La plateforme de broyage située à Cavalaire-sur-Mer et l'Écopôle de La Mole sont exploités en régie.
4 434 tonnes de déchets verts, que ne peut pas absorber l'Écopôle, sont dirigées directement vers la plateforme de compostage du groupe Pizzorno à Cabasse.

50€ TTC/tonne
c'est le coût global de traitement des déchets verts.

Compost en fermentation

3.8 Autres flux

D'autres flux, comme les palettes, les huiles, les textiles sont également collectés.
Ils sont ensuite dirigés vers les filières de traitement et de recyclage.

HUILES ALIMENTAIRES (TONNES)

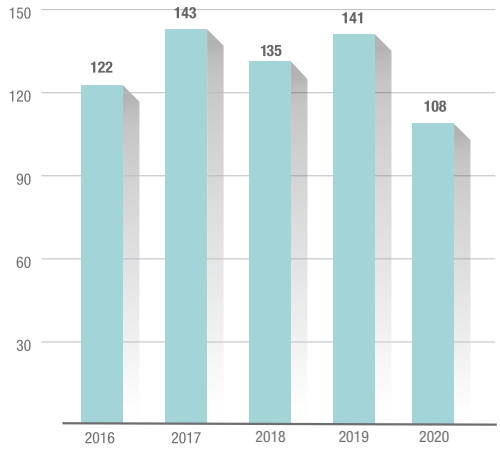

Les huiles sont collectées chez les professionnels, dans des bidons. La collecte est réalisée par un prestataire.
Après collecte, les huiles sont dirigées en déchèterie et ensuite acheminées vers des filières agréées pour y être valorisées énergétiquement.

PALETTES (TONNES)

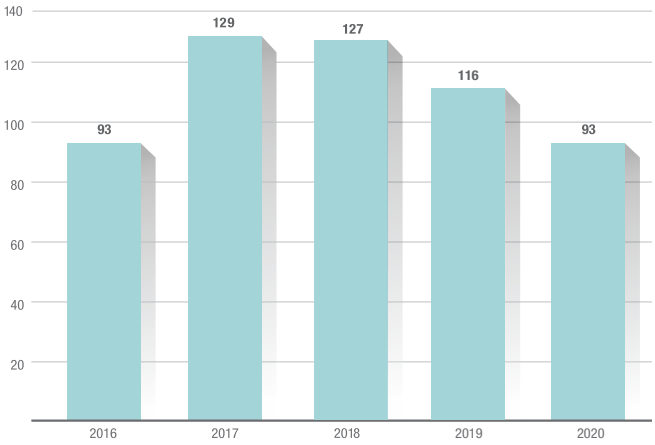

93 tonnes de palettes ont été collectées chez les professionnels des communes de Cavalaire-sur-Mer, La Croix Valmer et de Saint-Tropez en 2020. Elles sont broyées à l'Écopôle et incorporées à la production de biomasse à hauteur de 50 %.

93 tonnes de palettes ont été collectées chez les professionnels en 2020.

TEXTILES (TONNES)

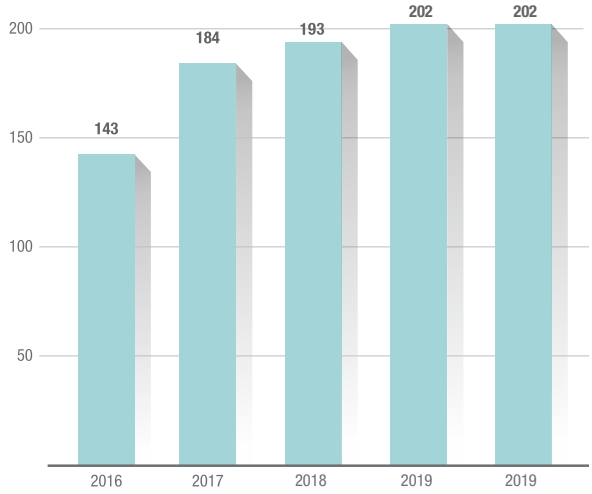

202 tonnes de textiles ont été récupérées en 2020 soit 3,5 kg par habitant et par an.

La moyenne du Var est de 2,42 kg par habitant et par an.

Les textiles sont déposés dans des colonnes dédiées.
"Le Relais" (prestataire conventionné de la CCGST) assure la collecte et la valorisation des **42 colonnes disposées sur le territoire.**
Les textiles sont triés en vue de leur réutilisation, chiffonnage, friperie et/ou leur recyclage en matériaux isolants.

BIODECHETS (TONNES)

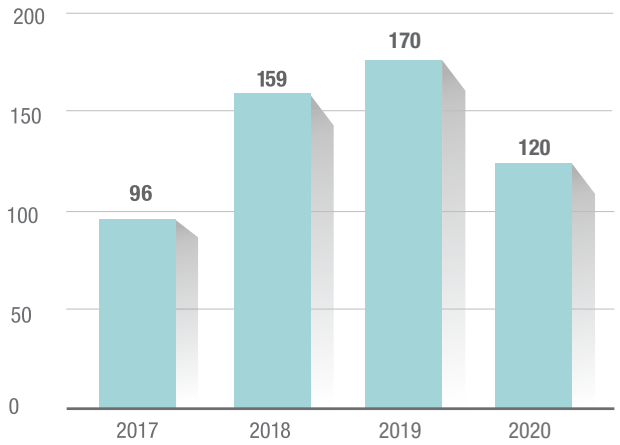

La collecte des biodéchets des restaurateurs de Pampelonne a été maintenue du 1er juillet au 30 septembre, malgré une entrée en service décalée à cause de la crise sanitaire.

La collecte a été réalisée 7 jours sur 7 et les conteneurs ont fait l'objet d'un lavage hebdomadaire.

Durant les 3 mois d'expérimentation, ce sont 120 tonnes de biodéchets qui ont été collectées puis valorisées sur le site de compostage de Cabasse, exploité par Pizzorno Environnement.

Centre de Tri (CDT) - Valeor - Le Muy

4 Traitement

4.1 Localisation des unités de traitement et exploitants

De part leur position d'exutoire des déchets collectés, les unités de traitement ont un rôle déterminant dans la structuration du service apporté à l'usager.
Le tableau ci-contre présente les principales unités utilisées par la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Unités de traitement	Exploitant	Commune
ISDND de Roumagayrol	Groupe Pizzorno	Pierrefeu-du-Var
UVE SITTOMAT	Groupe Pizzorno	Toulon
Centre de Tri (CDT) du Muy	Groupe Pizzorno	Le Muy
Écopôle de La Mole	CC du Golfe de Saint-Tropez	La Mole
Compostière de Cabasse	Groupe Pizzorno	Cabasse
Ferrailleur	Michelot	Grimaud
Centre de traitement déchets dangereux	OREDUI	La Seyne-sur-Mer / Grasse
Plateforme de valorisation des inertes	ECORECEPT	La Garde / Flassans

Centre de tri du Muy

UVE SITTOMAT

4.2 Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets

Synoptique des schémas de traitement depuis les déchèteries

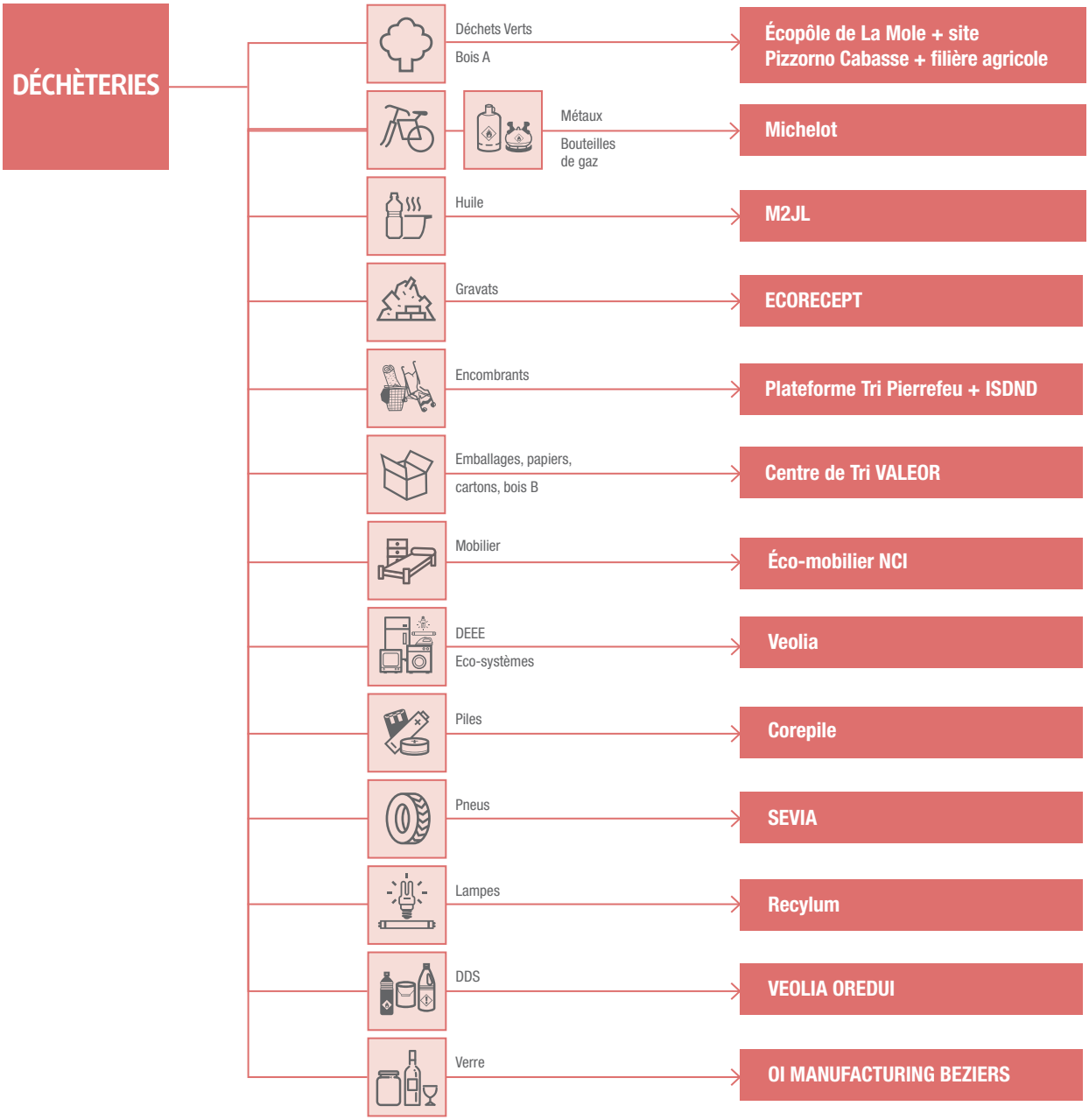

Déchèterie de Sainte-Maxime

Synoptique de traitement des flux à partir des collectes

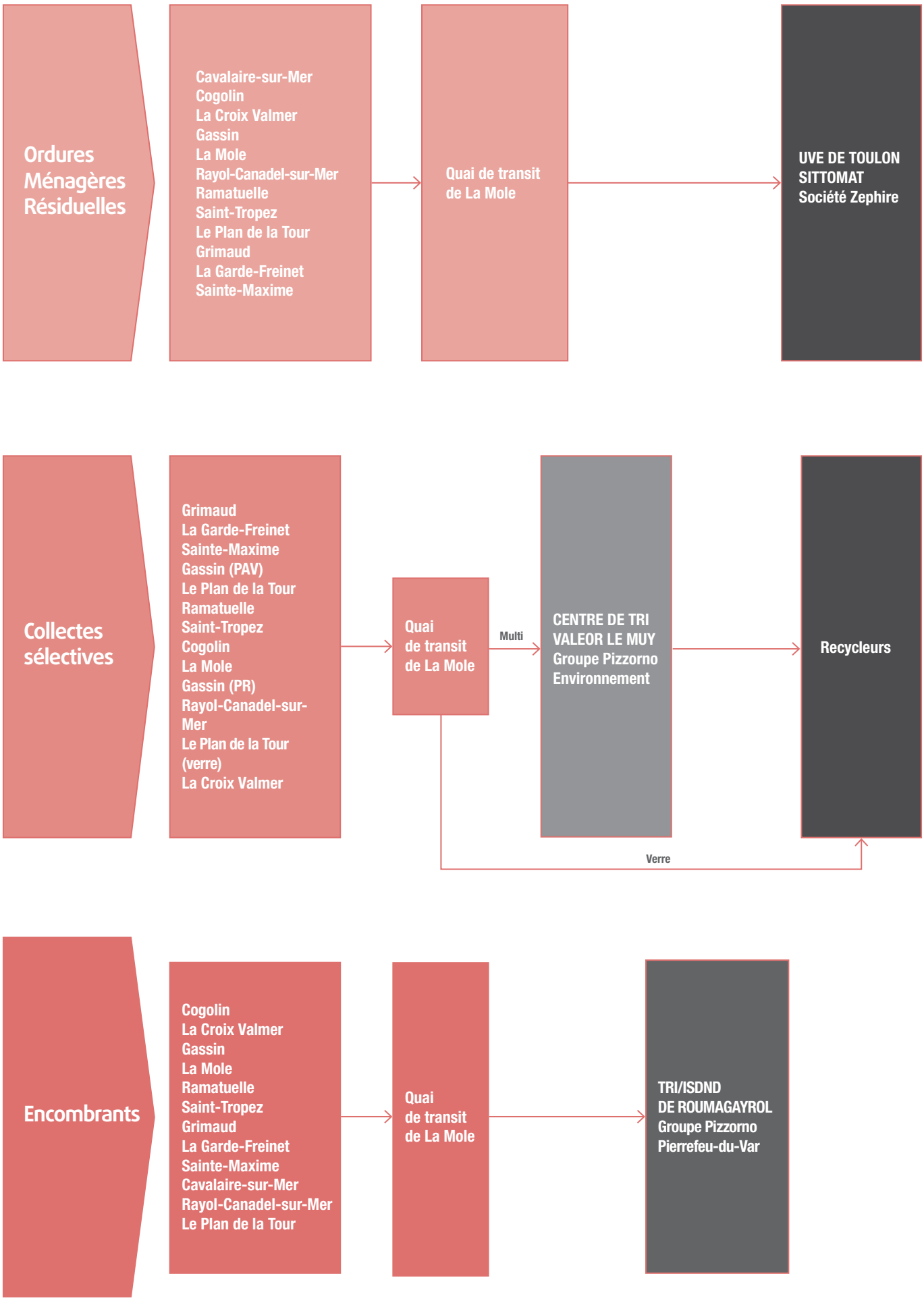

4.3 Capacité des unités et tonnage traités dans l'année par flux de déchets, performance énergétique des installations

L'ISDND bénéficie de la réfaction de TGAP pour une valorisation du biogaz supérieure à 75 %.
L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon a un rendement de 0,62 avant application du facteur de correction climatique (soit 0,775 avec le FCC).
Les tonnages par flux de déchets sont détaillés pour chaque site.

Nom de l'installation	Maître d'ouvrage	Capacité de traitement autorisée	Tonnage CCGST tous flux confondus
ISDND et plateforme d'encombrants de Pierrefeu-du-Var	Pizzorno	135 000 t/an	7 536
UVE Toulon	SITTOMAT	285 000 t/an	31 122
Centre de Tri (CDT) du Muy	VALEOR	7 500 m³ en 2714-1	8 238
Centre de valorisation des inertes	ECORECEPT	-	5 904
Michelot (ferrailleur)	Michelot	6 000 m³	687
Eco-Pôle recyclage DND	Sofovar	17 300 m³ de DND	1 184

4.4 Taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités de déchets ménagers et assimilés

Le graphique suivant représente les modes de traitement utilisés et la proportion occupée par chacun de ces modes.

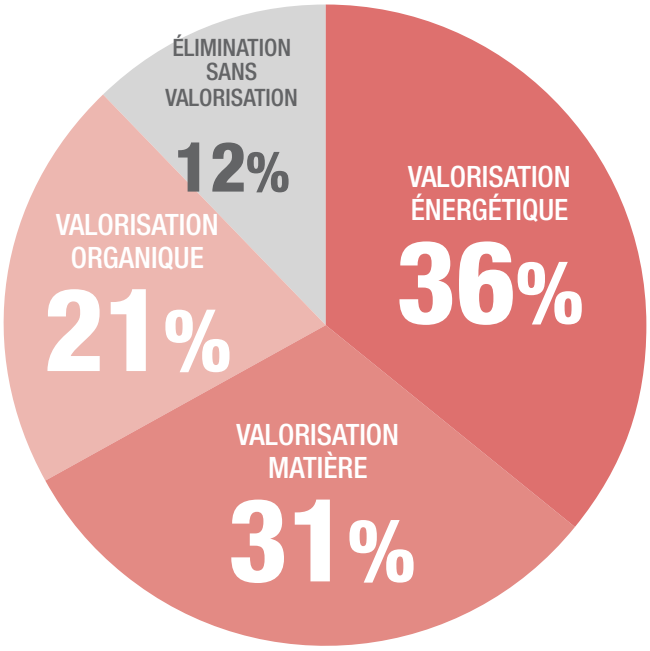

88%

des déchets produits ont été valorisés en 2020. Les 12% restants ont été éliminés sans valorisation.

5

Bilan technique des tonnages

5.1 Bilan des tonnages enlevés

On constate une baisse de la production de déchets. La quantité de déchets pris en charge par le service **en 2020 s'élève à 85 343 tonnes contre 93 810 tonnes en 2019, soit 9 % de baisse**.

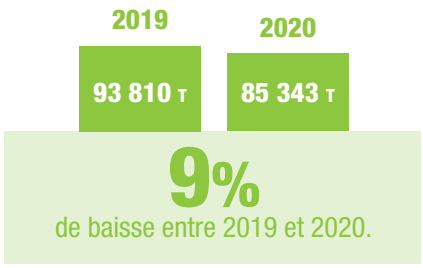

Le graphique ci-contre représente l'évolution de la production totale de déchets depuis 2016 selon leur catégorie.

Les restrictions sanitaires imposées en 2020 ont eu un impact très significatif sur notre production de déchets. Comme le montre les deux graphiques ci-dessous, la chute de l'activité économique a entraîné une baisse, voire un écroulement de la production de certains flux de déchets. Ceci nous amène à évaluer la quantité de déchets d'activité économique produits sur le territoire à environ 40% de la production globale.

ÉVOLUTION PRODUCTION TOTALES DE DÉCHETS (TONNES)

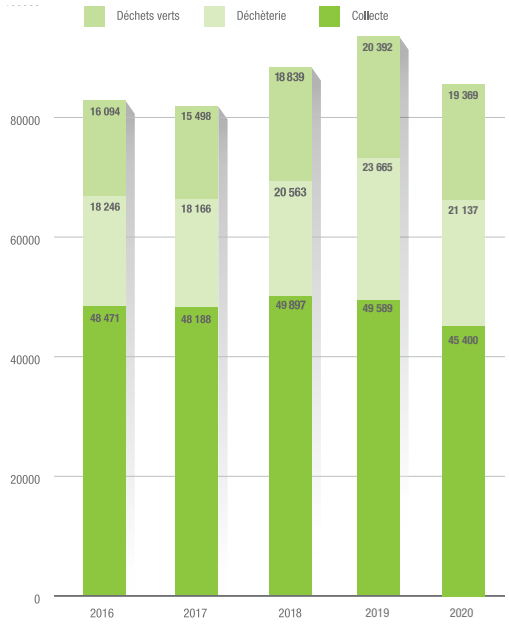

IMPACT COVID

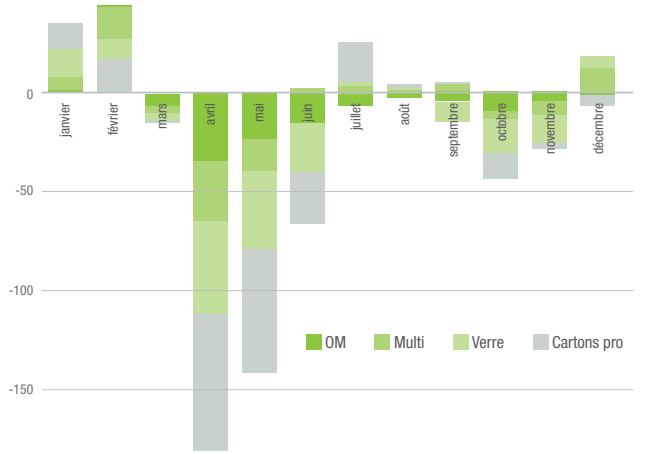

ÉVOLUTION N-1 PAR COMMUNE

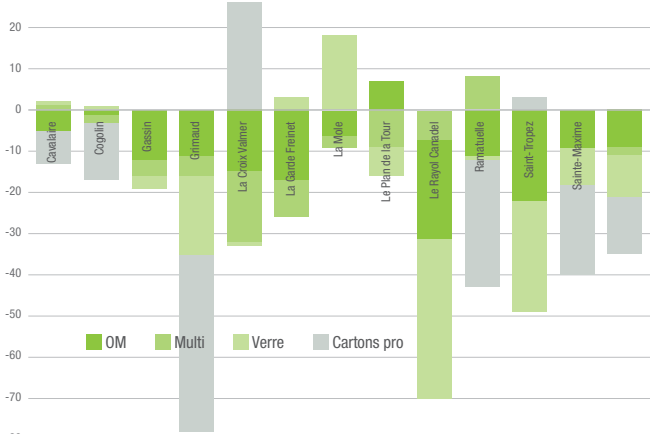

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du taux de Collecte Sélective (dont la valorisation des cartons, huiles, palettes des professionnels) depuis 2016. Il s'agit du tonnage de déchets recyclables collectés divisé par le total Ordures Ménagères + recyclables.
Déchets recyclables considérés :

- le verre,
- les emballages/multimatériaux,
- les cartons des professionnels,
- les huiles et palettes.

TAUX DE VALORISATION COLLECTE SÉLECTIVE (Y COMPRIS PROFESSIONNELS)

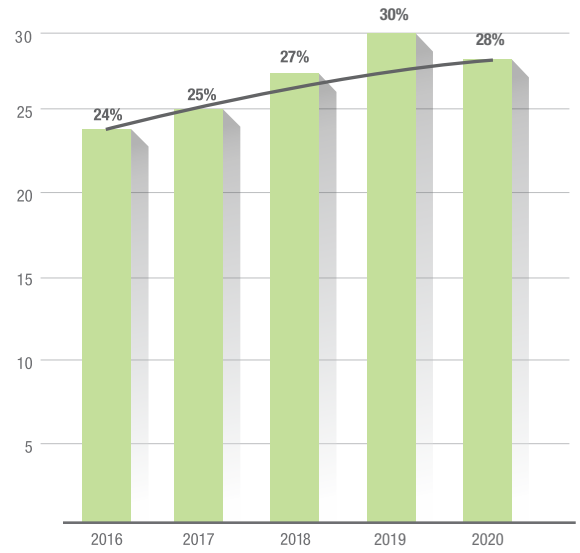

Production annuelle par habitant
Le diagramme ci-dessous représente la quantité moyenne de déchets produits, tous flux confondus, par an et par habitant dans le golfe de Saint-Tropez, rapportée à la population INSEE.

Ces chiffres sont bien évidemment dopés par la fréquentation touristique, puisque la population INSEE ne prend pas en compte les touristes.
Un habitant du golfe produirait donc en théorie :
- 534 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles par an,
- 116 kg d'emballages et papiers par an,
- 89 kg de verre par an.

C'est environ 2,5 fois plus que la moyenne nationale.
Cette différence est due aux quantités de déchets produites par les touristes et résidents secondaires qui ne sont pas comptabilisés dans la population INSEE.
Au total, chaque habitant produit 1 435 kg de déchets par an.

RÉPARTITION KG/AN/HABITANT

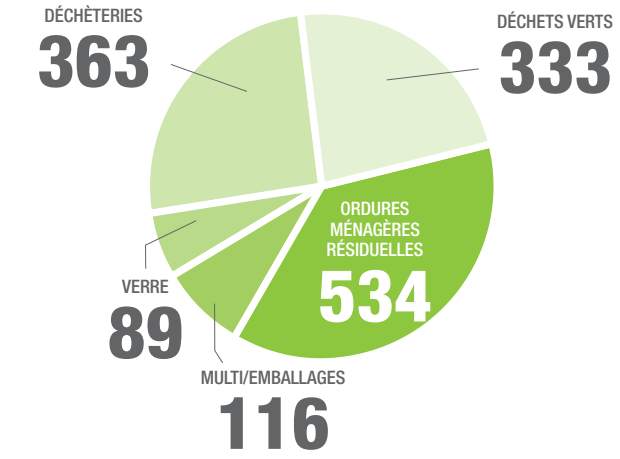

Taux de valorisation et taux de refus
Le graphique ci-dessous représente les taux de valorisation Collecte Sélective par commune, le taux moyen et le taux de refus sur les collectes multi en bacs, pour l'année 2020.

- Concernant le taux de valorisation, on note une certaine homogénéité.
- Concernant le taux de refus par commune des collectes en bacs jaunes, on note aussi des taux plutôt homogènes.

Cet échantillonnage permet de donner la composition moyenne des bacs jaunes de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

TAUX DE VALORISATION COLLECTE SÉLECTIVE 2020 TAUX MOYEN

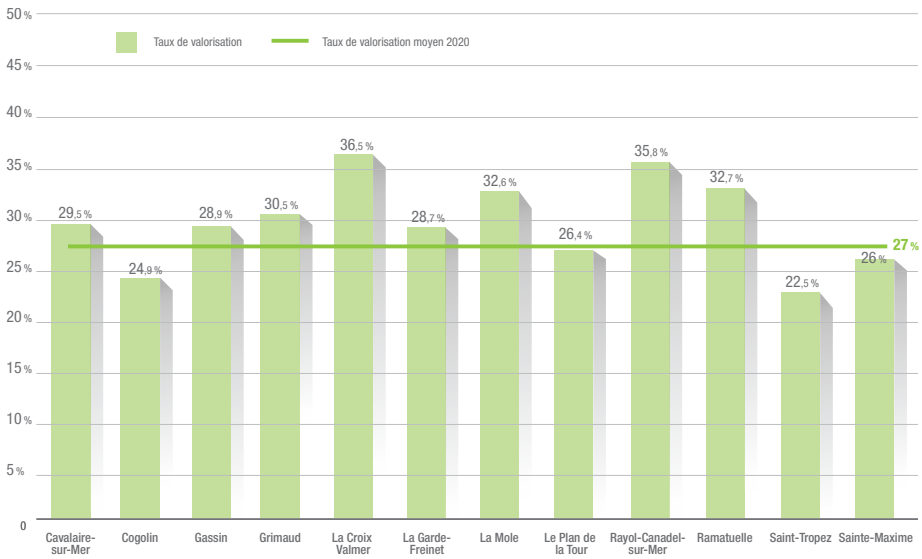

26,7%
c'est le taux de refus moyen sur la CCGST.

Centre de Tri du Muy - Ligne de contrôle pour les caractérisations

On peut calculer à partir des taux de valorisation et des taux de refus un taux de valorisation corrigé théorique qui donne la fraction réellement valorisée.
Le graphique suivant représente les taux de valorisation par commune corrigé, en tenant compte du taux de refus indicatif de chacune.

TAUX DE VALORISATION CORRIGÉ PAR LE TAUX DE REFUS

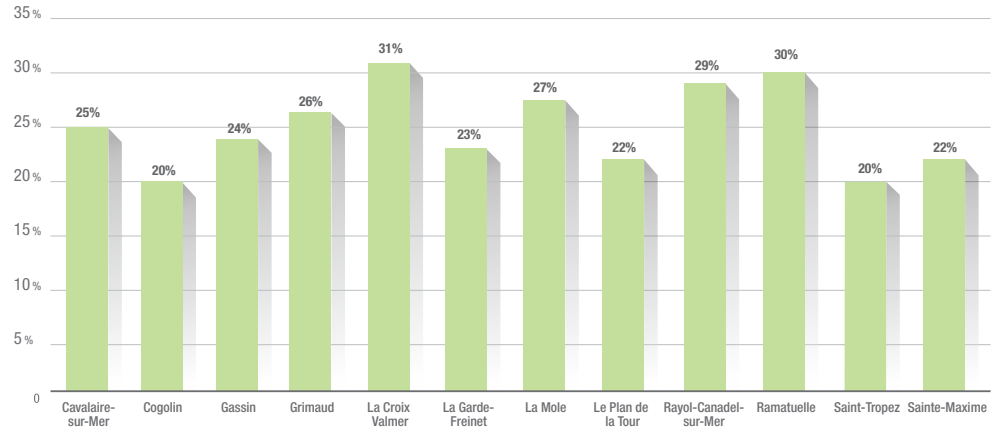

Part que représentent les emballages (le multimatériaux) sur le total des Ordures Ménagères collectées.
Le graphique ci-dessous représente la proportion de multimatériaux (emballages et papier additionnés) collectés dans chaque commune.

Il s'agit du tonnage de multimatériaux divisé par le total (multi + verre + Ordures Ménagères) :

$$\% \text{ multi} = \frac{T(\text{multi})}{T(\text{multi} + \text{verre} + \text{OM})}$$

PROPORTION D'EMBALLAGES COLLECTÉS (HORS VERRE)

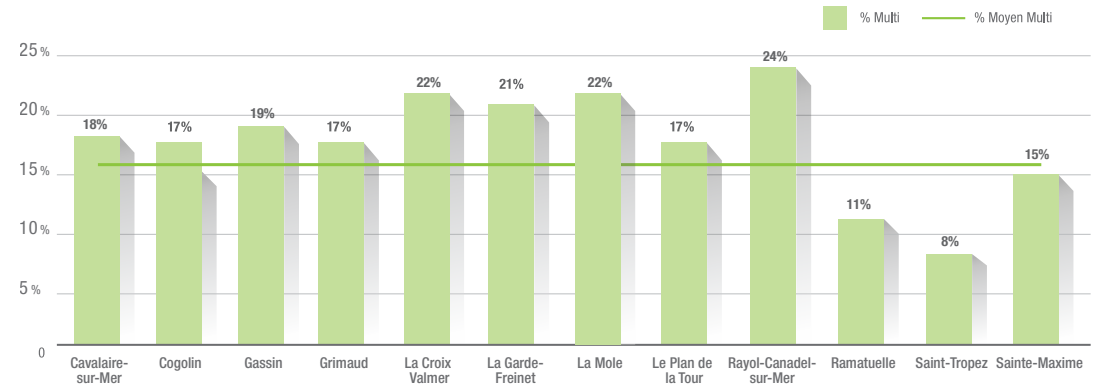

Deux communes présentent un gisement potentiel important qui n'est pas encore exploité : Ramatuelle et Saint-Tropez.
Le taux moyen de multimatériaux est de 16% sur la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ; si ces 2 communes atteignaient ce taux moyen cela représenterait :

- Ramatuelle : 170 tonnes.
- Saint-Tropez : 426 tonnes.

Soit 596 tonnes de multi restant théoriquement à capter.

Part que représente le verre sur le total des Ordures Ménagères collectées ?

Le graphique ci-dessous représente la proportion de verre collecté dans chaque commune.

Il s'agit du tonnage de verre divisé par le total (multi + verre + Ordures Ménagères) :

$$\% \text{ verre} = \frac{T \text{ (verre)}}{T \text{ (multi + verre + OM)}}$$

PROPORTION DE VERRE COLLECTÉ

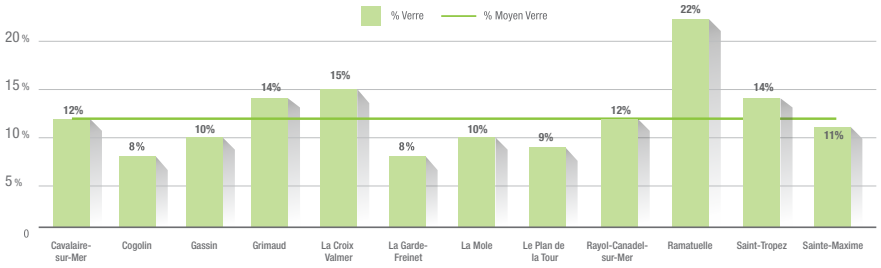

Le taux moyen de verre collecté est de 12%, 3 communes se situent en dessous de 10%, les 9 autres à14% en moyenne.

Si ces 3 communes atteignaient 14%, cela représenterait un gisement de 1100 tonnes supplémentaire de verre.

Impacts de la saisonnalité

Le graphique ci-dessous illustre bien l'impact de l'activité touristique sur la production de déchets.

Le pic d'activité touristique et le pic de production de déchets coïncident en juillet et août.

On observe sur ce graphique :

- une forte progression des Ordures Ménagères Résiduelles en été avec un rapport de 2,8 entre le mois le plus faible et le plus fort.
- une progression moins marquée du tri des emballages en été avec un rapport de 2,3 entre le mois le plus faible et le plus fort.
- une très forte progression du verre en été avec un rapport de 5,9 entre le mois le plus faible et le plus fort.
- une très forte progression des cartons collectés avec un rapport de 5 entre le mois le plus faible et le plus fort.

Stand estival des Ambassadrices du Tri

IMPACT DE LA SAISONNALITÉ

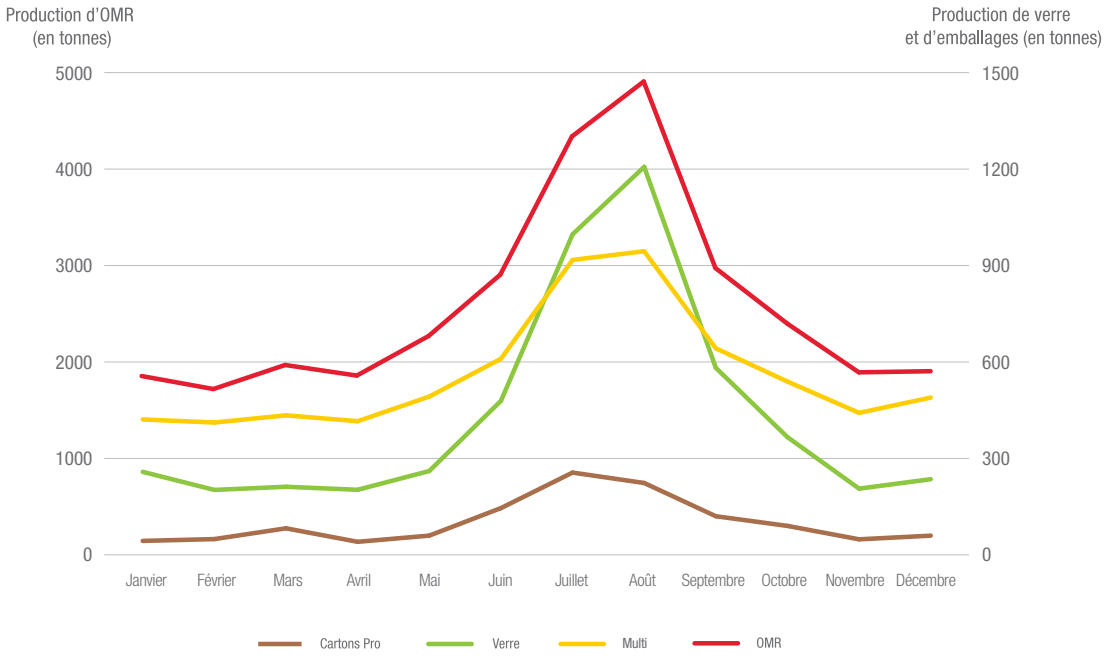

6 Prévention et sensibilisation

6.1 Prévention des déchets ménagers et assimilés

6.1.1 Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de réduction de 10% des DMA (DND-NI) entre 2010 et 2020.
Si l'on se positionne avec une base 100 en 2010 on observe une baisse de 4,4% des déchets non dangereux non inertes en kg/an/habitant.

NB : Le covid a engendré une baisse globale des tonnages en 2020.

	Évolution 2010-2020 en valeurs absolues		Évolution 2010-2020 en %		
	Évolution en tonnes	Évolution en kg/an/hab	Évolution en tonnes	Évolution en kg/an/hab	Objectif 2020 LTECV
DND	2 377	-25	3%	-1,7%	
DND non inertes	55	-62	0%	-4,4%	-10%
Inertes	3 888	37	65%	57,7%	

6.1.2 Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010

La loi de transition énergétique fixe des objectifs de réduction des tonnages enfouis à l'horizon 2020 et 2025 :

- diminution de 30 % des tonnages enfouis par rapport à 2010 en 2020 ;
- diminution de 50 % des tonnages enfouis par rapport à 2010 en 2025.

Le tableau suivant synthétise les chiffres de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Indice de réduction des tonnages enfouis			
Année 2010 = base 100 pour le calcul de la réduction des tonnages enfouis			
Tonnages 2010	**OM**	**Encombrants**	**Total**
Ex Syndicat traitement	25 671	4 671	
Rayol-Canadel-sur-Mer et Cavalaire-sur-Mer	0	747	
Ex SIVOM	14 078	5 363	
Le Plan de la Tour	1 480	742	
Total	**41 229**	**11 523**	**52 752**

Tonnages 2020	**OM**	**Encombrants**	**Total**
ISDND	0	7 586,4	7586,4
UVE	31 122		
% réduction			**85,62%**

Le graphique suivant illustre les objectifs de 2020 et 2025 atteints dès 2016 pour la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

INDICE DE RÉDUCTION DES TONNAGES ENFOUIS

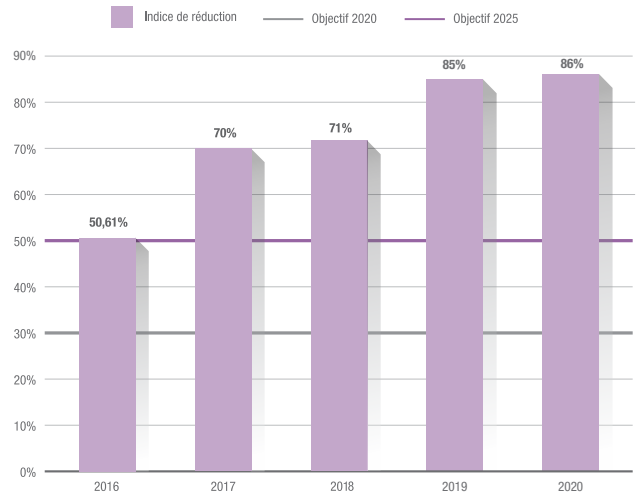

L'adhésion au SITTOMAT a permis d'atteindre, dès 2016, l'objectif de réduction des tonnages enfouis fixé pour 2025
(- 50 % des tonnages enfouis par rapport à 2010).

En 2020,

86%

de réduction de nos tonnages enfouis par rapport à 2010.

6.2 Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

6.2.1 Les Ambassadeurs du Tri : véritable vecteur de communication

Les Ambassadeurs du Tri, à travers leurs actions, concourent à atténuer et prévenir les effets préjudiciables sur l'homme et à l'environnement. Ils déploient des actions pour inciter la population à trier ses déchets, à composter, à déposer en déchèteries. Ils permettent une prise conscience des habitants et des vacanciers. Une autre action emblématique a été mise en oeuvre: la distribution de poulaillers.

Ces actions de communication et d'accompagnements sont indispensables à la bonne utilisation des outils mis en œuvre par la collectivité et au maintien d'une dynamique positive et participative chez les administrés.

NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISÉES PAR MOIS

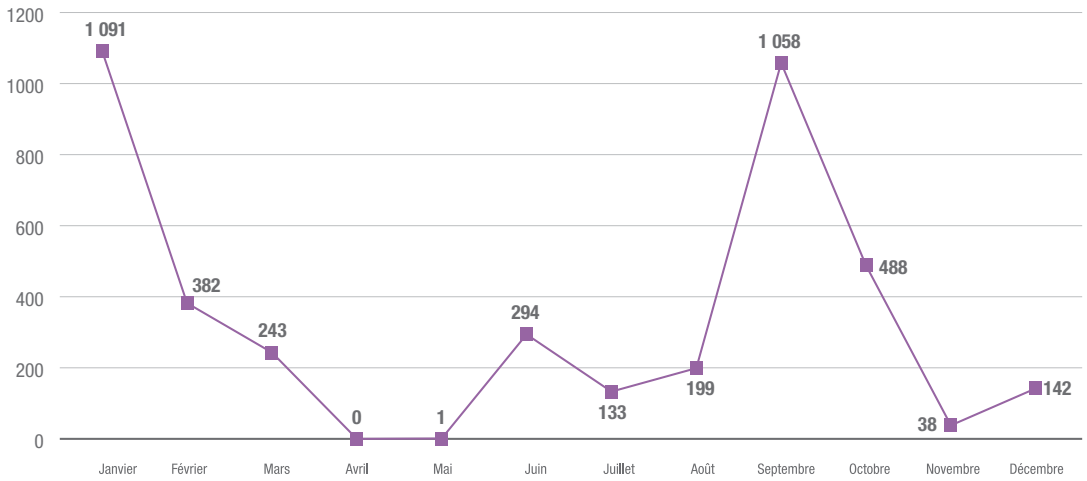

Au total ce sont

4 069 personnes

qui ont été **sensibilisées au travers des actions de proximités menées par nos Ambassadeurs du Tri**.

6.2.2 Bilan carbone

Le tableau suivant présente le bilan des émissions de CO_2 liées aux activités de la gestion des déchets.

Prestataire	Activité	Kilométrage	Consommation gasoil	Bilan Carbonne
GPE/Nicolin	collecte	1007842	594243	1582
Exarent	transport 6*4	192326	82393	219
Exarent	Transport FMA	278040	113993	303
PO	lavage	8276	2069	6
TOTAL		**1 486 484**	**792 698**	**2 110**

792 698 litres de gasoil consommés en 2020 pour **2 110 tonnes équivalent de CO_2** émis dans l'atmosphère.

Sachant qu'un arbre absorbe 360 kg de CO_2 en 20 ans, soit une moyenne de 18 kg/an, il faudrait planter environ **117 221 arbres par an** pour compenser nos émissions.

Les émissions de GES ont augmenté de 12,8% en 2020.

6.3 Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Les actions de prévention se déclinent au travers d'un document cadre : le PLPDMA.
Le PLPDMA est un outil de planification et de gestion des actions de prévention des déchets. Il constitue un programme d'actions sur 6 ans décliné en 25 opérations.

Ce dernier intègre également les actions du projet Territoire économie circulaire porté par la CCGST avec le soutien de l'Ademe et de la Région, identifiées par ce logo.

Et des actions financées par l'Union Européenne via le programme LIFE Smart Waste, identifiées par ce logo.

Le PLPDMA de la CCGST a été définitivement approuvé par le conseil communautaire le 29 juillet 2020.

Contexte Général :
- PLPDMA : obligation règlementaire pour les EPCI ayant en charge la collecte précisée par le décret du 10 juin 2015.
- Prévention des déchets : éviter ou réduire la production et la nocivité des déchets.
  > Découpler la production de déchets et la croissance économique.

Contexte Local :
- Sécurisation du traitement des OMR avec l'adhésion au Sittomat.
- Des actions de prévention conduites en amont de la réalisation du PLP.
- Un soutien de l'Union Européenne via le programme Life Smart Waste pour l'élaboration du PLP.
- Un soutien Ademe/Région pour la mise en œuvre de certaines actions.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PLPDMA

Loi sur la transition énergétique et plan régional des déchets :

1 RÉDUIRE LES QUANTITÉS

-10% de DMA à l'horizon 2020 par rapport à 2010 : +0 %

-10% de DMA à l'horizon 2025 par rapport à 2015 : +2 %

-50% DAE collectés avec les DMA en 2025 : 40 % du gisement

2 VALORISER ENCORE PLUS

55% de valorisation matière et organique pour 2020 et 65% en 2025 : 52 %

Réduire de 30% en 2020 et de 50% en 2025 les tonnages enfouis par rapport à 2010 : -86 %

Capter 80% des déchets dangereux en 2025 et 100% en 2031 : Non quantifié

Mettre en place le tri à la source des biodéchets : Composteurs, poules + collecte gros producteurs = 496 tonnes/an

Étapes clés de l'élaboration du PLPDMA de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez
- Création du Comité Consultatif Économique et Social du Plan Local de Prévention – **27/06/2018.**
- Réalisation du diagnostic du territoire.
- Validation du plan d'action – **14/03/2019.**
- Validation du projet de Plan Local de Prévention (PLP) par le Conseil communautaire (CC) – **02/10/2019.**
- Mise en consultation du public.
- Approbation du PLP par le CC – **29/07/2020.**
- Constitution de la nouvelle Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) suite au renouvellement des exécutifs locaux avec intégration de partenaires extérieurs – **10/12/2020.**

Présentation des projets constituant le programme d'action et de leur état d'avancement

Le PLPDMA est un programme global décliné en 7 axes et 25 actions. Chaque action à développer est un projet à part entière.
Chacun de ces 25 projets est synthétisé ci-après, avec le détail des indicateurs de suivi et un tableau de bord macro permettant d'expliciter l'état d'avancement de l'action.
L'échelle d'avancement est comprise entre 0 et 100 et comporte 5 phases identifiées par un code couleur.

6.3.1 Promouvoir et développer le compostage

Compostage individuel

Orientation stratégique / Enjeux

- Réduction des tonnages de biodéchets et déchets végétaux (structurant) pris en charge par la collectivité : limitation des coûts de collecte et de traitement.
- Réduction des volumes de déchets à la source.
- Promotion du compostage individuel comme moyen de traitement et comme outil de sensibilisation des administrés face au devenir des déchets et à l'impact des gestes de tri pour l'environnement.

Indicateurs d'activité

- 1913 composteurs distribués depuis 2017 dont 200 en 2020.
- 6,92% des ménages dotés.
- 2 sessions de formations compostage-paillage réalisées, dont 1 en 2020 > 22 personnes formées, dont 7 en 2020.
- 251 tonnes de déchets évitées.

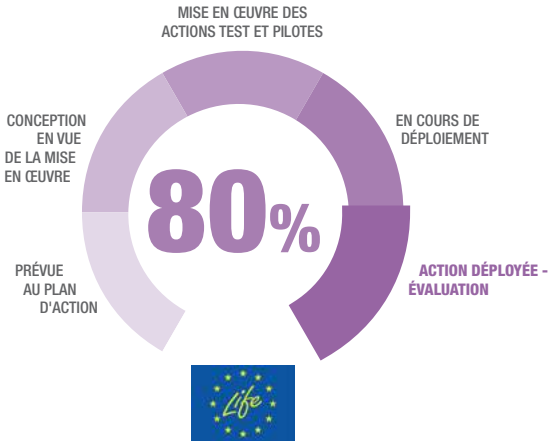

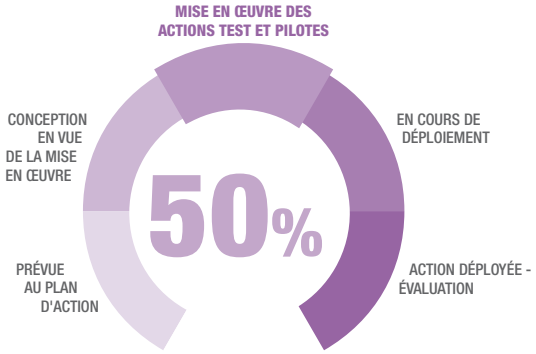

Compostage collectif

Orientation stratégique / Enjeux

Réduction des tonnages de biodéchets et déchets végétaux (structurant) pris en charge par la collectivité : limitation des coûts de collecte et de traitement.

- Réduction des déchets d'activités économiques (DAE) (campings).
- Volonté de chercher des solutions innovantes pour la réduction des volumes de déchets à la source.
- Promotion du compostage collectif comme moyen de traitement et comme outil de sensibilisation des administrés face au devenir des déchets et à l'impact des gestes de tri pour l'environnement.

Indicateurs d'activité

- 8 sites de compostage autonomes, dont 5 installés en 2020.
- 5 sites de compostage partagés installés en 2020.
- 8 conventions signées.
- 27 référents volontaires formés.
- 13 tonnes de déchets évités.

6.3.2 Promouvoir et développer une gestion intégrée des végétaux

Gestion intégrée des végétaux : formation

Orientation stratégique / Enjeux

- Former et sensibiliser les agents municipaux à la gestion durable et intégrée des végétaux au sein de leurs communes afin de diminuer les apports de « déchets verts » en déchèteries et de valoriser les résidus en paillage, broyat, compost…
- Sensibiliser à la qualité des végétaux plantés (particuliers et professionnels).

Indicateurs d'activité

- 1 session réalisée en 2020 avec 9 agents municipaux formés représentant 4 communes.
- Forte attente des agents municipaux.
- Proposer une session pour les élus et aux entreprises du paysage.

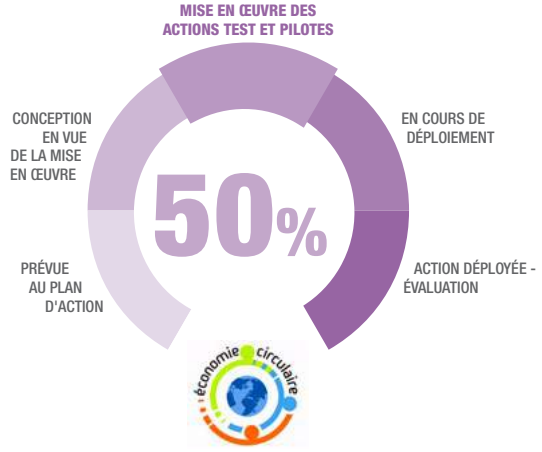

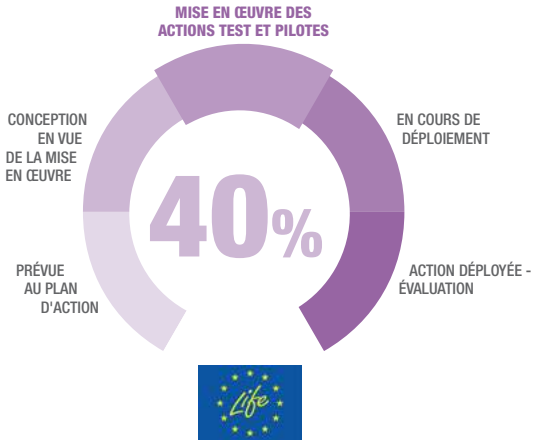

Développement du broyage partagé avec valorisation in situ

Orientation stratégique / Enjeux

- Diminuer les apports de végétaux en déchèterie et à l'Ecopôle.
- Limiter les flux de transports pour ces déchets.
- Valoriser in situ les végétaux.
- Développer de nouvelles pratiques de jardinage comme le paillage.

Indicateurs d'activité

4 actions étudiées en 2020 pour une mise en œuvre en 2021 :

- Equipement de 6 communes en broyeurs.
- Aide à la prestation de broyage pour les particuliers.
- Aide à l'achat pour les particuliers.
- Prêt de broyeurs aux particuliers par l'intermédiaire des mairies volontaires.

Restructuration de la plateforme de compostage des déchets verts - Création d'un espace pédagogique

Orientation stratégique / Enjeux

- Développer un espace dédié à la valorisation des procédés de compostage auprès de divers publics.
  Cet espace pédagogique pourra servir dans le cadre de formations au compostage auprès des habitants mais aussi des gros producteurs et de scolaires.

Indicateurs d'activité

- Etude en cours dans la cadre du projet « Patronne » : projet de création d'un espace pédagogique afin d'accueillir des visites et ateliers.

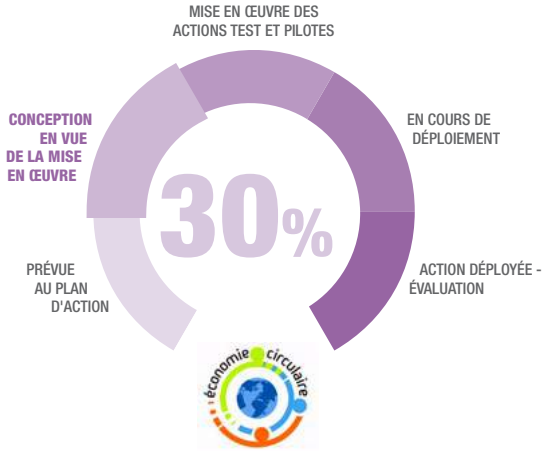

6.3.3 Développer le tri et la valorisation des déchets

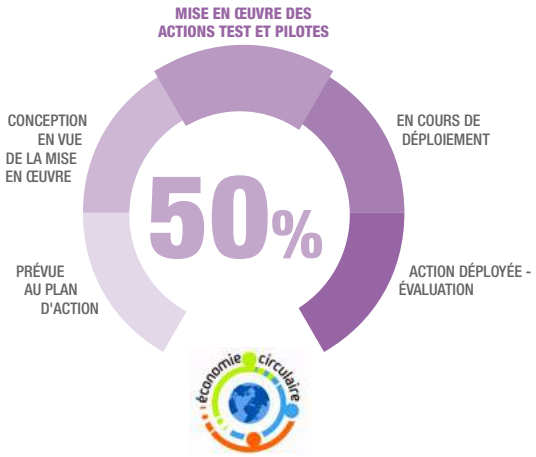

Marchés zéro déchets

Orientation stratégique / Enjeux

Impliquer les commerces non-sédentaires dans le tri, la prévention des déchets et la consommation durable. Le marché zéro déchet contribue à :

- Réduire les tonnages pris en charge par le service public.
- Réduire les DAE dans les OMR.
- Réduire les fermentescibles dans les OMR.
- Valoriser les déchets des marchés.
- Donner des produits consommables.

Indicateurs d'activité

- Mise en œuvre de collectes séparées cartons et cagettes à Cavalaire-sur-Mer depuis septembre 2020.
- Projet d'extension à une collecte des invendus par une association.
- Lancement d'un marché pour une étude préliminaire sur le marché de Saint-Tropez.

Collecte des biodéchets en tri-porteur

Orientation stratégique / Enjeux

- Diminuer les DAE dans les OMR.
- Mettre en place une collecte innovante et adaptée aux spécificités fortes du port de Saint-Tropez.
- Réduire les biodéchets présents dans les OMR.

Indicateurs d'activité

- Réflexion pour le déploiement d'une collecte douce sur le port de Saint-Tropez.

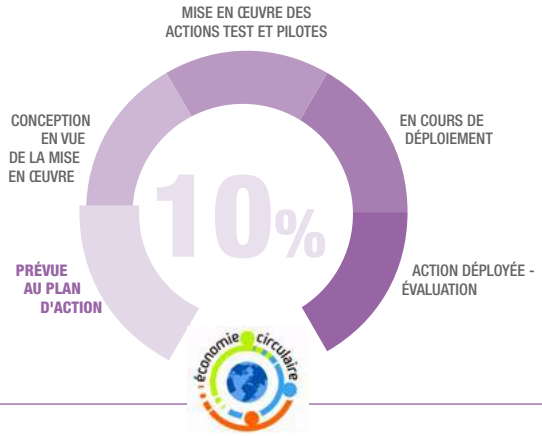

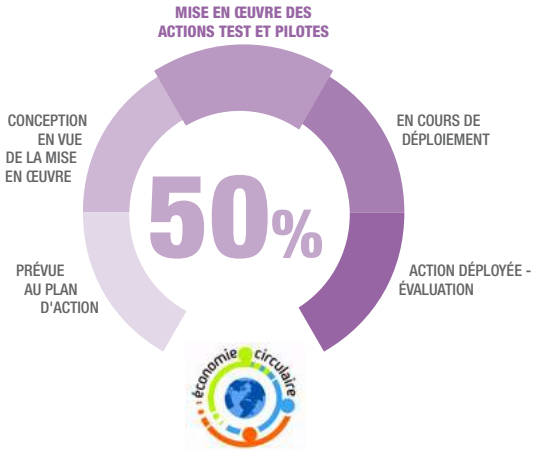

Collecte des biodéchets des gros producteurs

Orientation stratégique / Enjeux

- Détourner les biodéchets des ordures ménagères.
- Réduire les OMR.
- Réduire les DAE collectés en mélange avec les OMR.
- Valoriser les biodéchets.

Indicateurs d'activité

- Poursuite de l'expérimentation en 2020 avec les restaurateurs des plages de Pampelonne.
- 120 tonnes collectées.
- Extension du nombre de restaurateurs bénéficiaires.
- Etude d'extension à une cantine scolaire en 2021.

Écoles zéro déchet

Orientation stratégique / Enjeux

Depuis une dizaine d'années, la sensibilisation des écoliers au tri des déchets est devenue une mission à part entière des collectivités. Sur le territoire du SIVED NG, ce travail est effectué depuis de nombreuses années par les ambassadeurs du tri, qui répondent aux sollicitations des enseignants du territoire. Progressivement, la sensibilisation a évolué pour proposer des activités toujours plus engageantes. Le Défi des Ecoles, mené par la Communauté de Communes Cœur du Var, en est un exemple. Malheureusement, les opérations de sensibilisation se limitent généralement aux élèves et à quelques enseignants. Aucun changement n'est pratiqué de manière structurée au sein de l'établissement par la direction, la vie scolaire, les cantines, les classes et le personnel encadrant. Ainsi la pérennité des actions est mise en cause.

En 2018, l'association Ecoscience Provence et le SIVED NG ont pu expérimenter une méthodologie de changement sur le Lycée privée de Provence Verte. L'objectif de la méthodologie est d'impliquer tous les acteurs de l'établissement dans un changement radical de gestion des déchets. L'opération se poursuit à ce jour d'une manière participative.

Fort de cette expérience et du succès du Défi des Ecoles, Ecoscience Provence propose une démarche collaborative visant à faire évoluer les établissements scolaires d'une manière efficace et pérenne. Un partenariat engagé entre le SIVED NG, Coeur du Var et le Golfe de Saint-Tropez permettra de construire une méthodologie reproductive sur les établissements scolaires de Provence.

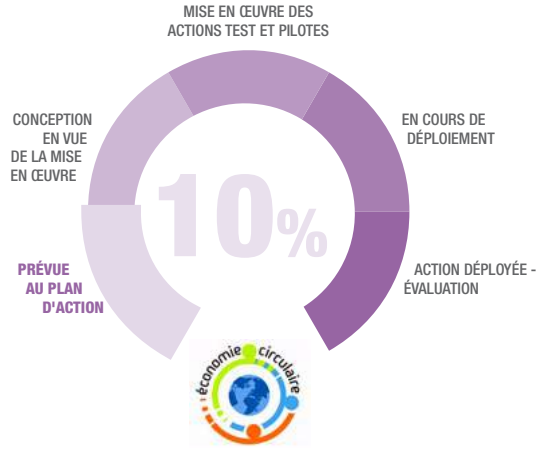

Indicateurs d'activité

- Convention éducation nationale en cours d'élaboration.
- Réflexion sur la réalisation d'un défi inter-établissement.

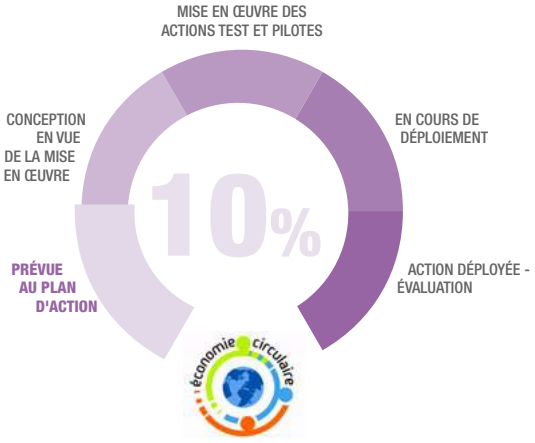

Restaurants zéro déchet

Orientation stratégique / Enjeux

- Promouvoir les restaurateurs impliqués dans une démarche responsable (approvisionnement, gestion des déchets…).
- Accompagner les restaurateurs dans une amélioration continue Développer des solutions de lutte contre le gaspillage alimentaire (doggy-bag, formations…).
- Promouvoir les circuits courts.
- Contribuer au dynamisme économique local.
- Développer un réseau de professionnels engagés (restaurateurs, producteurs, commerçants…).
- Proposer une labélisation, développer le dispositif Restaurant engagé.

Indicateurs d'activité

- Projet de sondage sur les pratiques des restaurateurs et sur l'intérêt du gourmet-bag.

Opération camping zéro déchet

- Orientation stratégique / Enjeux.
- Diminuer les déchets produits par les campings et pris en charge par le service public.
- Détourner les DAE du service public.
- Valoriser in situ les biodéchets et végétaux.
- Diminuer les OMR.
- Valoriser les emballages.
- Inciter à l'utilisation de produits durables, réutilisables…

Indicateurs d'activité

- Elaboration d'une charte d'engagement.
- 10 campings signataires sur 53.
- 1 site de compostage en fonction.
- Mise en œuvre des actions de la charte à déployer en 2021.

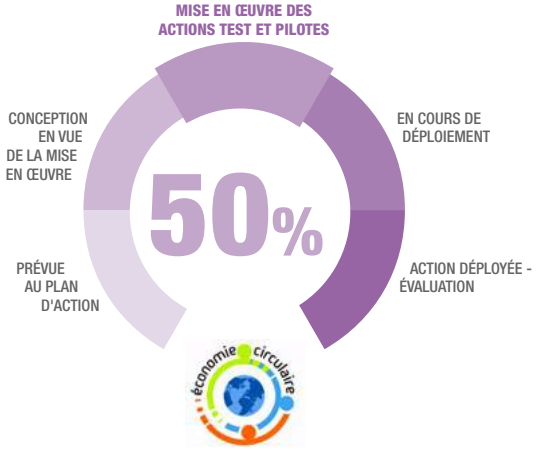

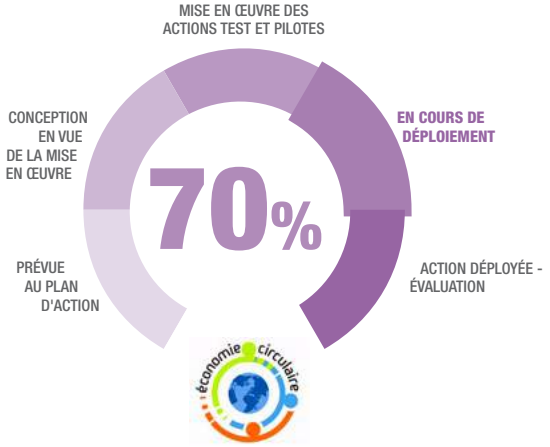

Réduire l'utilisation du papier : stop pub

Orientation stratégique / Enjeux

Apposer un autocollant Stop Pub sur sa boîte aux lettres permet de réduire drastiquement les quantités de déchets d'imprimés publicitaires.
En effet, sur la quantité reçue chaque semaine dans sa boite aux lettres, tout n'est pas lu car pas ou peu de proximité, d'affinités avec les enseignes.

Indicateurs d'activité

- Création d'une boîte distributrice.
- Installation des boîtes dans les 12 mairies et offices de tourisme du territoire.
- Alimentation des boîtes en stop pub.

Promouvoir le tri des emballages

Orientation stratégique / Enjeux

- Pousser plus avant les performances de tri sélectif et travailler sur la qualité des flux entrants en centre de tri.

Indicateurs d'activité

- Réalisation d'un sac de pré-collecte.
- Distribution 2000 sacs en 2020.
- Utilisation du boitier Quiz pour la promotion du tri : 15 animations.
- Actions de sensibilisation des ambassadeurs du tri : 4069 personnes sensibilisées.

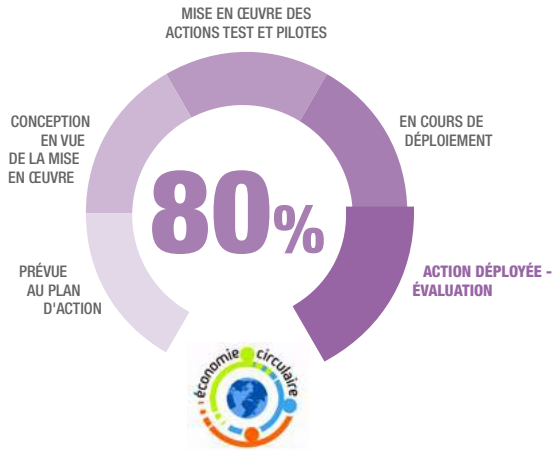

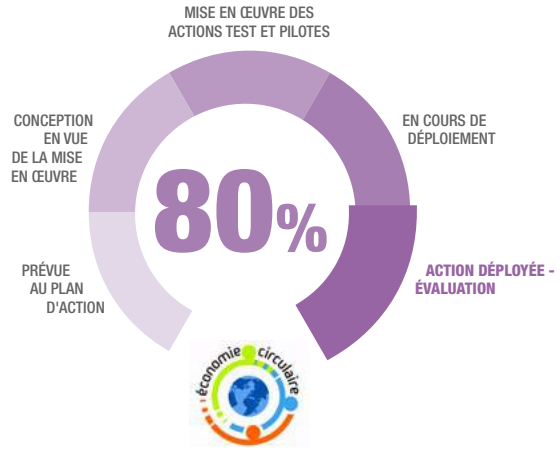

Promouvoir le tri du verre

Orientation stratégique / Enjeux

- Pousser plus avant les performances de tri sélectif en travaillant spécifiquement sur le flux verre.

Indicateurs d'activité

- Réalisation d'un sac de pré-collecte.
- Distribution de 2000 sacs en 2020.
- Utilisation du boitier Quiz pour la promotion du tri : 15 animations.
- Actions de sensibilisation des ambassadeurs du tri : 4069 personnes sensibilisées.

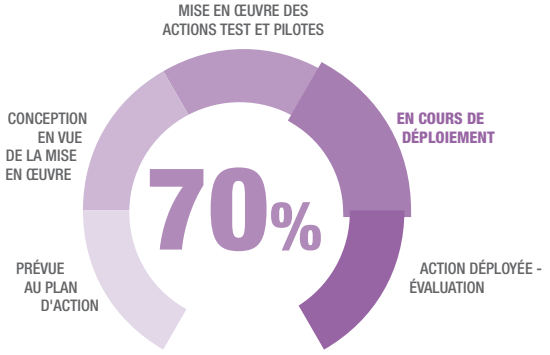

Ça caquette à Saint-Tropez ! Distribution de poulaillers

Orientation stratégique / Enjeux

- Développer une valorisation alternative des biodéchets et complément du compostage individuel et collectif.

Indicateurs d'activité

- 419 poulaillers distribués depuis 2019 dont 232 en 2020.
- 125 tonnes par an évitées dans les OMR.

6.3.4 Ecoexemplarité

Nettoyage de la nature

Orientation stratégique / Enjeux

- Fédérer les dynamiques des communes membres pour organiser une journée intercommunale de nettoyage des plages et de la nature.
- Ramasser les déchets et mettre en place des moyens efficaces de faire le tri.

Indicateurs d'activité

- Accompagnement de 2 opérations de nettoyage de la nature.

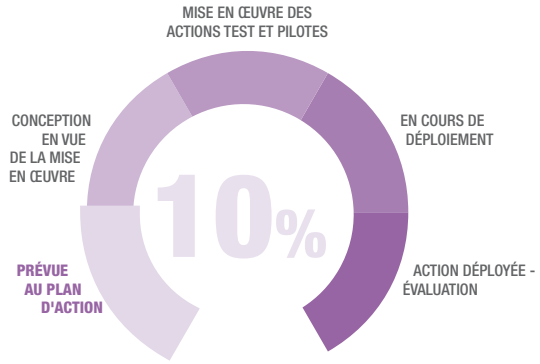

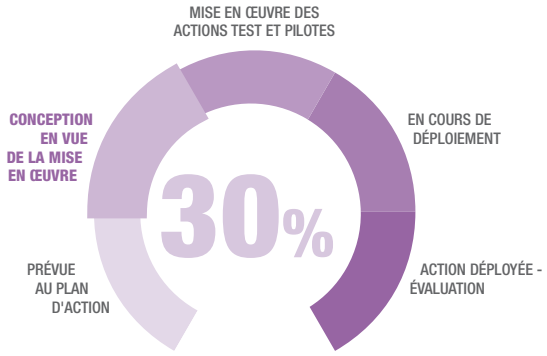

Éco-exemplarité des collectivités

Orientation stratégique / Enjeux

- Montrer le bon exemple à la population au niveau des communes et de l'EPCI.
- Accompagner les mairies et services de la CCGST à réduire les déchets

Inciter les communes à installer des corbeilles de ville multifux.

Indicateurs d'activité

- Étude pour mise en place de corbeille de tri de bureau.
- Sondage pour l'installation d'un site de compostage collectif au siège de la Communauté de communes et au service Espaces Maritimes à Cavalaire-sur-Mer.

6.3.5 Promouvoir et développer le réemploi et la réutilisation

D'après l'ADEME, chaque français jette en moyenne entre 16 et 20 kg d'équipements électriques ou électroniques (réfrigérateurs, téléphones, ordinateurs, etc.) en une année. Auxquels il faut ajouter les déchets de mobiliers et les divers objets du quotidien également jetés au cours d'une année. Pourtant, la plupart d'entre eux auraient pu trouver une seconde vie grâce à la réparation, au réemploi ou à la réutilisation. En effet, ces secteurs contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et permettent ainsi de limiter l'utilisation de ressources et de réduire les déchets, dans le cadre d'une économie circulaire.

À l'échelle locale, une diversité d'acteurs participe déjà à la réparation, au réemploi et à la réutilisation et doivent être mis en valeur auprès de la population :

- Les artisans de la réparation (électroménager, informatique, hi-fi, cordonnerie, couturier, restaurateur de meubles, etc.).
- Les associations de réemploi et de réutilisation.

Création d'espaces réemploi

Orientation stratégique / Enjeux

Afin de permettre à la chaîne du réemploi et de la réutilisation d'être alimentée, la collectivité va mettre en œuvre, dans le cadre de la réhabilitation des déchèteries, des espaces dédiés au réemploi.

Indicateurs d'activité

- Dans le cadre des travaux de réhabilitation.
- Réflexion autour de la mise en place de lieu de dépose/collecte d'objets dans les déchèteries sur 4 déchèteries.

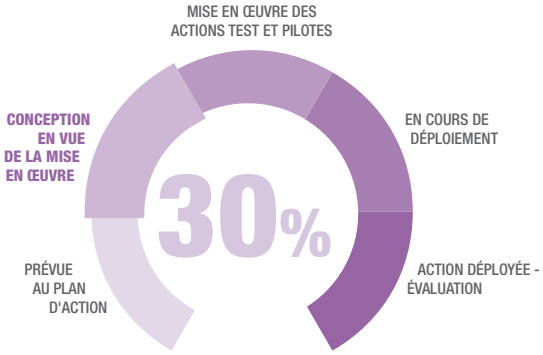

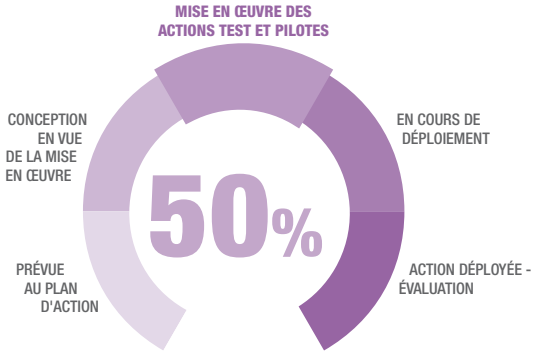

Réparation, réemploi

Orientation stratégique / Enjeux

Les utilisateurs (grand public, collectivités, entreprises, etc.) doivent être sensibilisés pour redécouvrir ces activités et mieux identifier les avantages économiques, écologiques et sociaux des pratiques du réemploi et de la réparation.

Indicateurs d'activité

- Conventionnement avec la ressourcerie.
- Conventionnement avec le répair'café.
- Conventionnement à venir avec un deuxième répair'café.
- Organisation d'un évènement annuel : la fête de la récup' le 13 septembre 2020 avec 300 visiteurs.

Restructuration des déchèteries - Création d'un espace pédagogique sur le site de Grimaud

Orientation stratégique / Enjeux

Développer un espace dédié à la valorisation du tri des déchets auprès de divers publics.
Cet espace pédagogique pourra servir dans le cadre de formations auprès des habitants mais aussi des scolaires.

Indicateurs d'activité

- Dans le cadre des travaux de réhabilitation.
- Projet de création d'un espace pédagogique afin d'accueillir des visites et ateliers sur la déchèterie de Grimaud.

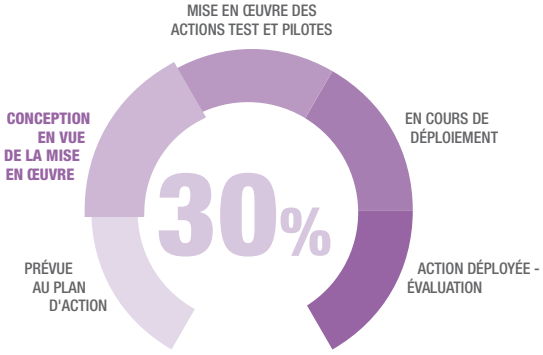

6.3.6 Prévenir la toxicité des déchets

La prévention de la toxicité des déchets est un axe fort en matière de préservation de l'environnement et de la santé.
Ces déchets, même s'ils ne représentent pas des tonnages importants, possèdent un fort potentiel de nuisance tant pour l'environnement que pour les personnes.

Création d'espaces dédiés aux déchets dangereux

Orientation stratégique / Enjeux

Pour prévenir et limiter ce potentiel de nuisance il est indispensable de capter ces déchets dans les filières appropriées et ainsi éviter leur diffusion dans le milieu.

Indicateurs d'activité

- Dans le cadre des travaux de réhabilitation.
- Réflexion pour la réorganisation de la collecte via l'éco-organisme dédié.

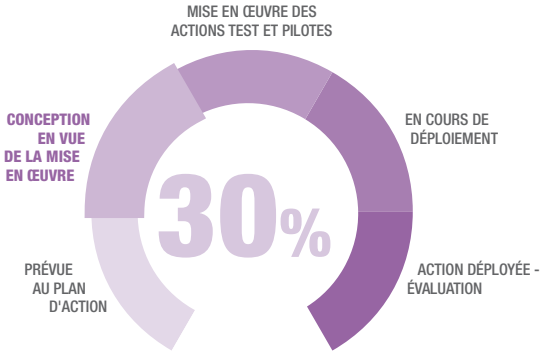

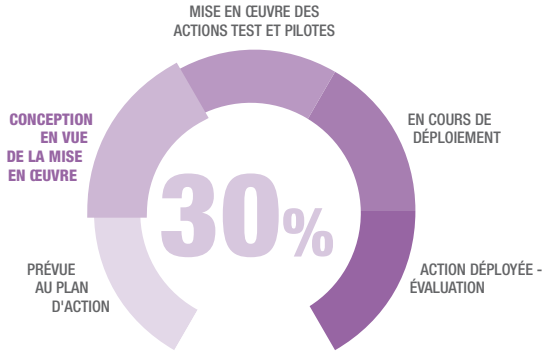

Sensibilisation sur les déchets dangereux

Orientation stratégique / Enjeux

Pour prévenir et limiter ce potentiel de nuisance il est indispensable de capter ces déchets dans les filières appropriées et ainsi éviter leur diffusion dans le milieu.

L'adhésion des habitants est prépondérante dans la réussite de cette action.

Indicateurs d'activité

- Planification d'animations sur la filière dédiée en 2021.

6.3.7 Développer une communication adaptée

Communiquer sur le PLPDMA et les actions

Orientation stratégique / Enjeux

- Développer une valorisation de la politique de prévention engagée par la collectivité.
- Accompagner la mise en œuvre du PLPDMA par une communication opérationnelle.
- Promouvoir les actions du PLPDMA pour favoriser l'atteinte des objectifs.

Indicateurs d'activité

- Mise en ligne du rapport annuel de prévention et gestion des déchets.
- Nombre d'articles et communiqués de presse : 6.
- Nombre de participation à des évènements : 6.

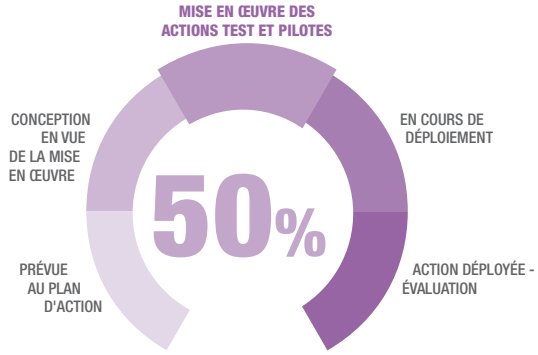

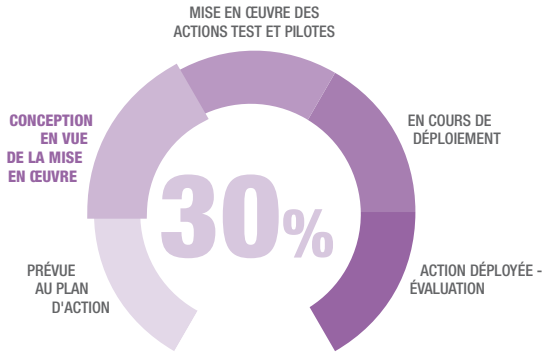

Inciter au changement de comportement

Orientation stratégique / Enjeux

- Inciter la population et les acteurs du territoire à un changement de comportement.
- Éduquer dès l'enfance.

Indicateurs d'activité

- Collecte de retours d'expériences sur la diffusion de kit zéro déchet.

Généraliser les opérations de sensibilisation sur la toxicité des déchets dans les milieux naturels

Orientation stratégique / Enjeux

Le service Espaces Maritimes de la Communauté de communes réalise des actions d'information sur les nuisances liées aux déchets en mer : distribution de cendriers de plage, déploiement de stands de sensibilisation, et installation de panneaux pédagogiques sur la durée de vie des produits.

Les services municipaux possèdent la compétence en matière de propreté de la voirie et de gestion des dépôts sauvages.

Le but de l'action est de généraliser et coordonner des opérations de sensibilisation sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes, en s'appuyant sur les services compétents des municipalités, et ainsi éviter que des déchets ne se retrouvent à la mer et dans les milieux naturels.

Indicateurs d'activité

- Distribution de cendriers de poche.
- Réflexion pour le déploiement de cendriers et d'une collecte spécifique au sein des municipalités.

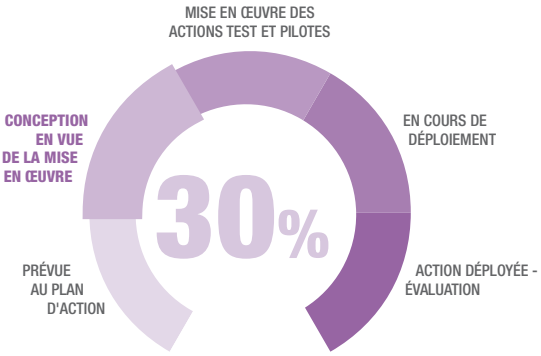

7

Bilan financier

7.1 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion (régie, délégation, etc.)

Prestation de service : pré collecte, collecte.
Régie : collecte et traitement des végétaux, haut de quai de déchèteries.
Délégation de compétence au SITTOMAT : traitement, bas de quai de déchèteries.

7.2 Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement

RECETTES

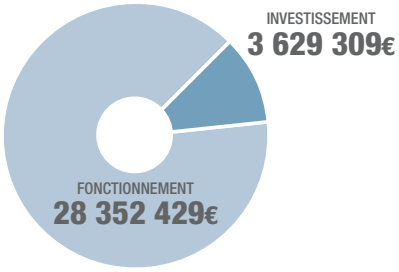

DÉPENSES

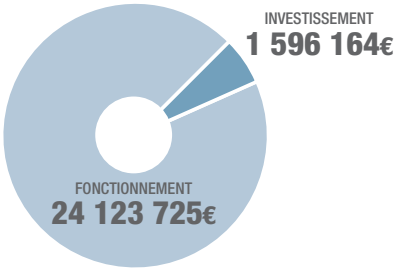

DÉTAIL DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

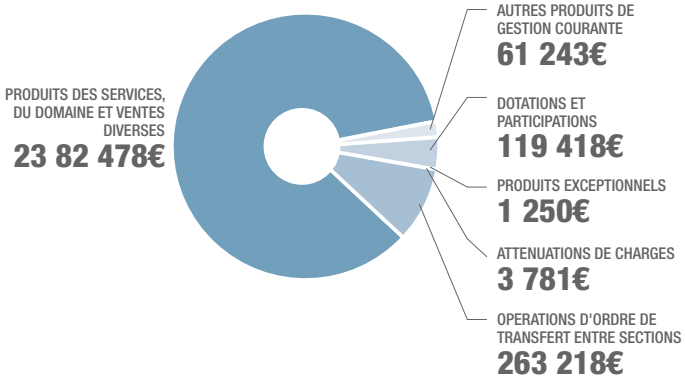

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

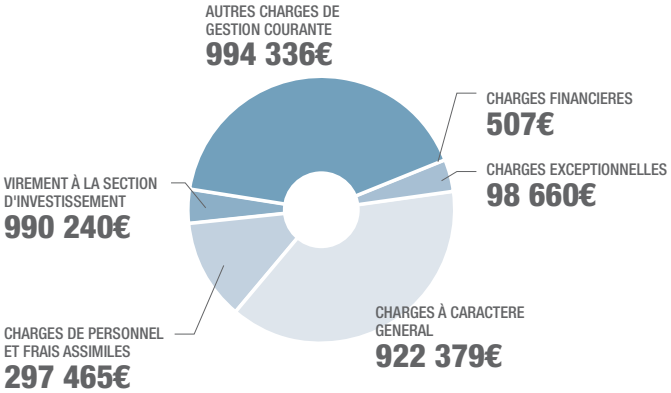

DÉTAIL DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

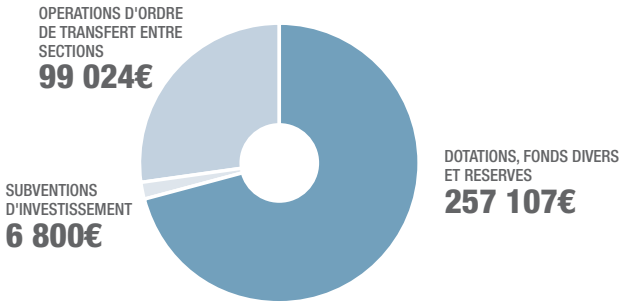

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

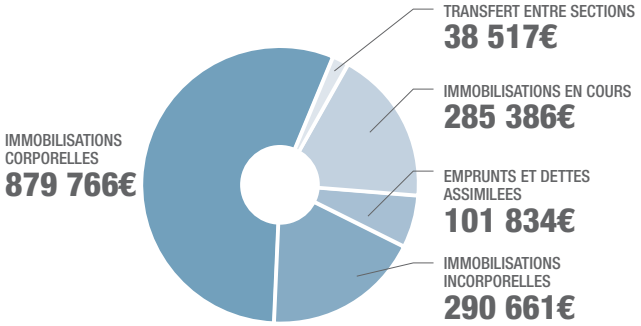

7.3 Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau suivant présente le bilan des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat.

Marché	Prestataire	Prestation(s)	Montant annuel TTC
18009 lot 1	PIZZORNO	Collecte OM	2 613 934 €
	Nicollin	Collecte OM	138 002 €
	PIZZORNO	Collecte cartons	617 953 €
	Nicollin	Collecte cartons	220 807 €
	PIZZORNO	Collecte multimatériaux	1 370 724 €
	Nicollin	Collecte multimatériaux	867 462 €
	PIZZORNO	Collecte verre	673 612 €
	Nicollin	Collecte verre	300 588 €
	PIZZORNO	Collecte biodéchets	50 833 €
18009 lot 2	M2JL	Collecte des Huiles Alimentaires Usagées (HAU)	39 905 €
18009 lot 3	PIZZORNO	Collecte encombrants	233 742 €
		Collecte palettes	40 487 €
18023 maintenance	Sulo	Maintenance	127 322 €
18023 Achat colonnes	UTPM	Achat PAV	54 756 €
18023 lavage bacs	Sulo	Lavage bacs	205472
	PIZZORNO	Lavage bacs	59513
achat bacs	Sulo	Achat bacs	232 097 €
18 013	ECOLLECT	Entretien maintenance syst. bacs enterrés	15 386 €
19AO2019 A1	Sulo/Dunex	Achat CE/CSE	17 349 €
18003	PROVENCE PESAGE	Interventions sur pont à bascule en déchèteries	15 124 €
18005	IDE	Ecopôle	35 050 €
17032	Ingérop	Maîtrise d'œuvre déchèteries	66 672 €
19038	Geotech	Géotechnique	73 461 €
19027	Pasini	Evacuation refus compostage	69 493 €
19034	Pasini	Broyage déchets verts	108 180 €
16004	Pasini	Evacuation refus compostage	106 735 €
Divers EP		Divers Ecopole	69 175 €
Divers Déchèteries		Divers Déchèteries	121 862 €
Hors marchés		Divers DMA	58 616 €

7.4 Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale d'élimination des déchets, et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

REDEVANCE SPÉCIALE (RS)

Un service spécifique est mis en oeuvre sur le territoire de certaines communes afin de permettre aux professionnels de bénéficier de collectes dédiées.

- Les établissements publics, les professionnels privés et les bâtiments communaux ont été soumis à la redevance en 2019.
- Pour ceux qui sont collectés en totalité par la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez : sont soumis à la RS dès lors qu'ils produisent plus de :
  - OMR : 1 320 litres/semaine.
  - Collecte sélective tous flux recyclables confondus : 4 000 litres/semaine.

  Au-delà de chacun de ces seuils, le producteur est facturé.
  - dès le 1er litre à 0,033 €/litre pour les OMR,
  - dès le 1er litre à 0,025 €/litre pour les biodéchets,
  - et dès le 1er litre à 0,017 €/litre pour les recyclables (carton, verre, emballages).
- Pour les professionnels qui ont leurs OM collectés par un prestataire privé, sous réserve de nous fournir la copie des contrats et des factures récentes, ils sont soumis à redevance :
  - dès qu'ils produisent plus de 4 000 litres de tri (emballages + verre + carton confondus) et sont redevables à 0,017 €/litres.

Pour ces deux cas et sous réserve d'avoir la copie de la taxe foncière :
- si la TEOM est supérieure à la RS : le coût du traitement des déchets est couvert par la TEOM.
- si la TEOM est inférieure à la RS, il est possible d'avoir la TEOM déduite de la RS.

- Il n'y a pas de volume maximum d'OM.

- Pour ceux qui sont en collecte privée pour tous les déchets, il leur est possible de demander une exonération de TEOM, qui peut être accordée par le Conseil communautaire. Ils doivent aussi nous en faire la demande par courrier et/ou compléter le formulaire, jusqu'au 30 juin de l'année N pour l'année N+1.

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a fixé, par la délibération n°2020/07/17-07, le taux de TEOM pour l'année 2020.
Le taux n'a pas évolué depuis 2017.
La carte ci-après présente le taux TEOM par commune.

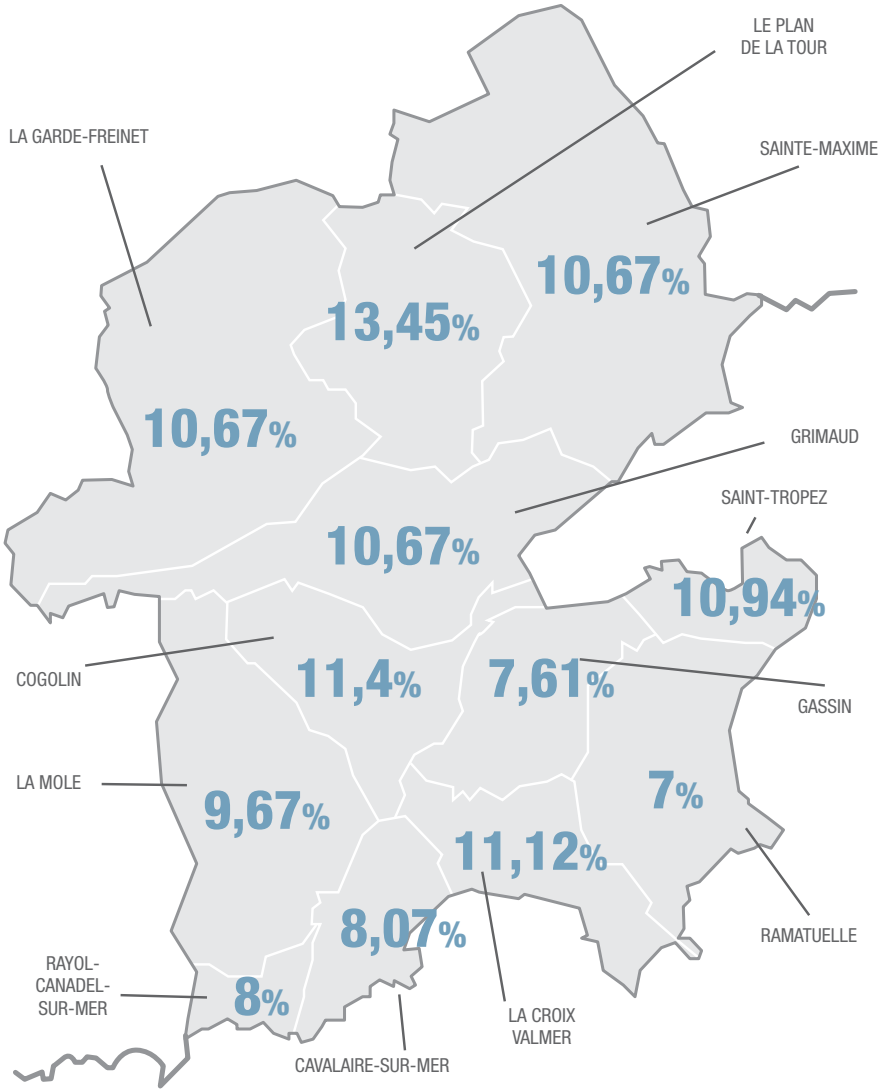

7.5 Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a reçu **1 134 569 €** au titre des soutiens à la collecte sélective en 2020.

Ces soutiens sont liés à la tonne triée. Plus nous trions, plus les soutiens financiers sont importants.

7.6 Produits d'accès aux centres de traitement

Facturation des dépôts dans les déchèteries et l'aire de végétaux de Cavalaire-sur-Mer : 799 150 €.
Facturation des apports au Quai de transit de La Mole : 136 010 €.
Recettes vente compost et facturation des dépôts à l'Ecopôle de La Mole : 125 264 €.
Balayeuses : 130 251 €.
Soit un total de : **1 190 675 €.**

7.7 Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation

Revente des matières issues de la collecte sélective : 349 407 €.
Soutiens CITEO : 1 139 564 €.

7.8 Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années

Ces données ne sont pas disponibles en totalité mais lorsqu'elles le sont, elles sont détaillées dans le paragraphe relatif au flux considéré.

Photo : © Pierre Antoine

8 Performances

8.1 Bilan

RÉCAPITULATIF

	Tonnage	kg/hab/an	€/tonne	€/hab/an	€/tonne aidé	€/hab/an aidé
OMR	31 122	534	271	144	241	128
EMBALLAGES et PAPIERS	6 756	116	824	91	555	61
VERRE	5 208	89	207	18	138	12
TEXTILES	202	3,5	-	-	-	-
CARTON collecte	1229	21	824	17	611	12
DÉCHÈTERIES	21 101	363	99	36	99	36
DÉCHETS VERTS	19 356	332	50	13	50	13
TOTAL	**85 343**	**1458,5**	**-**	**319**	**-**	**262**

On constate une production d'ordures ménagères par habitant deux fois plus élevée que la moyenne nationale.
Toutefois, ce chiffre est contrebalancé par des ratios de collectes sélectives également deux fois plus élevés pour les emballages + papiers, et trois fois plus élevés pour le verre.
Il faut cependant relativiser ces ratios, basés sur la population INSEE.
Afin de pouvoir se comparer, il conviendrait d'analyser plutôt le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés (l'ensemble des déchets produits).
Or, notre collectivité atteint en 2020, 88 % de valorisation matière, organique et énergétique, à comparer à la moyenne nationale qui est de 66 %.
Force est de constater que malgré des tonnages élevés d'ordures ménagères, notre collectivité valorise plus que la moyenne nationale.
L'envoi de l'intégralité des ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Énergétique du SITTOMAT a eu un effet positif sur notre taux global de valorisation.

COMPARAISON DES PERFORMANCES DE COLLECTE SÉLECTIVE KG/AN/HAB

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

534 KG
PAR HABITANT ET PAR AN
VAR **447** KG/AN/HAB
PACA **402** KG/AN/HAB
FRANCE **269** KG/AN/HAB

EMBALLAGES

116 KG
PAR HABITANT ET PAR AN
VAR **39** KG/AN/HAB
PACA **34** KG/AN/HAB
FRANCE **47** KG/AN/HAB

VERRE

89 KG
PAR HABITANT ET PAR AN
VAR **26** KG/AN/HAB
PACA **20** KG/AN/HAB
FRANCE **29** KG/AN/HAB

DÉCHÈTERIES

363 KG
PAR HABITANT ET PAR AN
VAR **253** KG/AN/HAB
PACA **285** KG/AN/HAB
FRANCE **198** KG/AN/HAB

8.2 Perspectives

- Restructuration de l'Ecopôle et création d'une base logistique pour la collecte : lancement des travaux pour l'Ecopôle et lancement de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la base de vie collecte sur le site actuel de l'Ecopôle.
- Démarrage des travaux de réhabilitation des déchèteries.
- Poursuite de la mise en œuvre des actions du programme local de prévention avec notamment le lancement d'un panel d'actions sur le broyage et la réduction des déchets verts, à destination des communes et des particuliers.
- Poursuite du développement des conteneurs enterrés et semi-enterrés et des collectes biodéchets.

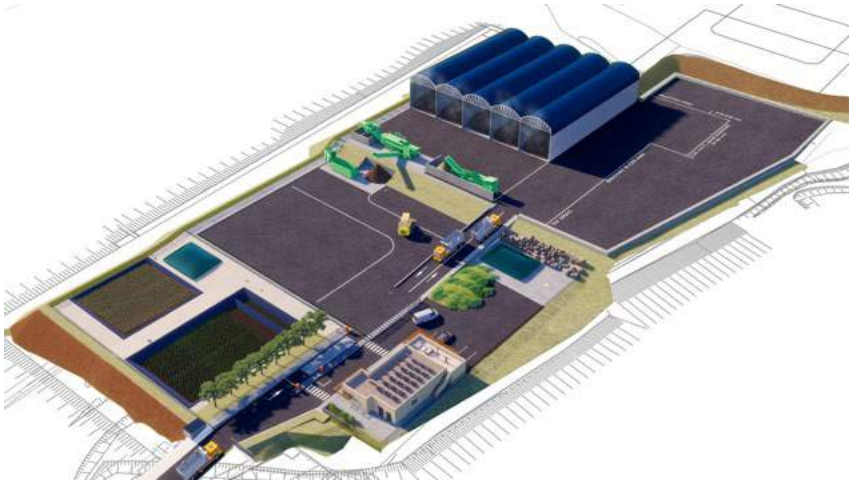

L'info du jour

Des poulaillers gratuits pour réduire les déchets

La Communauté de communes et le SITTOMAT proposent aux habitants d'adopter des poules et offrent des poulaillers gratuits. Cette opération a connu un bel engouement l'année dernière

Le chiffre 150

Agathe Foureau : « Il n'y a que du positif »

Comment s'inscrire ?

Golfe de Saint-Tropez

De nouveaux conteneurs installés sur le territoire

80 % des bacs classiques à l'air libre dans les points d'apport volontaire ont déjà été remplacés dans le Golfe par des équipements enterrés et semi-enterrés qui n'ont que des avantages

Camions de collecte : un visuel qui en jette !

Golfe de Saint-Tropez

5 bonnes raisons d'aller au salon de la Récup'

Grimaud Organisé en partenariat avec l'association *Bio-logiques*, ce rendez-vous anti-gaspi se tiendra dimanche 13 septembre dans le village avec une soixantaine d'ateliers et stands

Changez d'air
EN CE MOMENT INITIATIONS GRATUITES
GOLF BLUEGREEN SAINTE-MAXIME
BLUEGREEN
04 94 55 02 02

Reproduction avec l'aimable autorisation de Var Matin
© Var Matin

9

Annexes

Suivi collecte 2020

RÉCAPITULATIF TONNAGES COLLECTÉS ANNÉE 2020

COLLECTES	CAVALAIRE-SUR-MER	COGOLIN	GASSIN	GRIMAUD	LA CROIX VALMER
PARTICULIERS (DM)					
OM	3 559	4 617	1 494	2 967	2 051
MULTI	894	1052	403	723	707
VERRE	593	476	205	577	473
TOTAL RECYCLABLES	1487	1528	607	1 300	1 180
TOTAL DMA	5 046	6 144	2101	4 268	3 231
% VALORISATION DM	**29%**	**25%**	**29%**	**30%**	**37%**
PROFESSIONNELS					
HUILES				14	13
Palettes	22				1
CARTONS PRO	86	140		95	103
TOTAL COLLECTES PROFESSIONNELS	107	140	0	109	116
AUTRES					
ENCOMBRANTS	79	83	45	58	38
TEXTILES	24	35	8	6	19
TOTAL AUTRES	103	118	53	64	57
TOTAL COLLECTES	**5 256**	**6 402**	**2 154**	**4 440**	**3 404**

LA GARDE-FREINET	LA MOLE	LE PLAN-DE-LA-TOUR	RAYOL-CANADEL-SUR-MER	RAMATUELLE	SAINT-TROPEZ	SAINTE-MAXIME	TOTAL
578	351	1354	378	2410	4257	6 769	**31 122**
172	117	314	140	397	444	1 414	**6 756**
61	53	172	71	773	791	963	**5 208**
233	170	485	211	1 170	1 235	2 377	**11 964**
811	521	1 839	589	3 581	5 493	9 146	**43 086**
29%	**33%**	**26%**	**36%**	**33%**	**22%**	**26%**	**28%**
1					59	35	**108**
					71		**93**
				110	379	318	**1 229**
1	0	0	0	110	509	353	**1 430**
6	16		7	8	56	267	**682**
3	4	11	4	8	0	35	**202**
9	20	11	11	15	56	302	**884**
820	**541**	**1 851**	**601**	**3 705**	**6 058**	**9 801**	**45 400**

Suivi déchèteries 2020

RÉCAPITULATIF TONNAGES DÉCHÈTERIES ANNÉE 2020

	CAVALAIRE-SUR-MER	COGOLIN	GRIMAUD	LA CROIX VALMER	LA GARDE-FREINET
ACTIVITÉ DÉCHÈTERIES					
Bois en mélange	381	110	330	103	0
Bois blanc	0	0	0	0	0
Ecomobilier	386	273	572	106	40
Cartons bruns	0	0	0	0	0
DEEE	163	88	141	52	16
DMS / DDS	29	39	0	12	0
Encombrants / DI	831	260	768	183	15
Nettoyage chaussée / balayeuse	259	10	54	119	0
Ferrailles / métaux	166	62	97	64	4
Gravats	2 834	11	957	332	0
Refus gravats	4	0	0	0	0
Huiles végétales	2	1	2	0	0
Huiles minérales	1	4	4	2	0
Lampes	0	0	0	0	0
Piles / ACCUS	0	0	1	0	0
Pneus	7	13	23	0	0
Bouteilles de gaz	0	4	7	0	0
Extincteurs	2	1	0	1	0
Sous total	**5 064**	**876**	**2 956**	**974**	**74**

LA MOLE	LE PLAN DE LA TOUR	RAYOL-CANADEL-SUR-MER	RAMATUELLE	SAINT-TROPEZ	SAINTE-MAXIME	TOTAL
0	1	38	176	0	571	**1 711,75**
0	0	0	0	0	0	**608,14**
19	104	0	111	0	462	**2 073,00**
0	0	0	0	0	0	**287,72**
49	41	10	48	27	134	**767,55**
2	1	2	20	0	71	**252,77**
4 012	130	53	185	47	1 051	**7 535,72**
0	64	32	0	259	388	**1 184,00**
7	51	14	55	17	151	**687,27**
0	254	204	0	0	1 303	**5 894,35**
0	0	0	0	0	4	**10,11**
0	0	0	1	0	0	**5,75**
0	0	0	0	0	0	**11,43**
0	0	0	0	0	0	**0,98**
0	0	0	0	0	1	**2,83**
0	0	0	0	0	7	**49,14**
0	0	0	0	0	0	**11,12**
0	0	0	1	0	1	**7,58**
4 089	**646**	**352**	**597**	**351**	**4 144**	**21 101**

Suivi déchèteries 2020

RÉCAPITULATIF TONNAGES DÉCHÈTERIES ANNÉE 2020

	CAVALAIRE-SUR-MER	COGOLIN	GRIMAUD	LA CROIX VALMER	LA GARDE FREINET
APPORTS DE VÉGÉTAUX	7 154,98	485,26	2 663,22		

ÉCOPÔLE DE LA MOLE COMPOSTAGE

Entrées	Déchets verts	Palettes	Déchets bois		TOTAL ENTRÉES
	14 921,87	608,14	441,22		15 971,23
Sorties	Compost	Refus	Biomasse	Broyat	TOTAL SORTIES
	9 106,05	2 702,88	682,64	3 122,9	15 614,47

DISTANCE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT (EN KM)

	Quai de transit La Mole	ISDND de Roumagayrol (PL) Pierreufeu-du-Var	UVE SITTOMAT Toulon	Centre de Tri (CDT) du Muy
Quai de transit intercommunal de la Mole	-	55	57	42,3
Quai de transit Nicollin de la Mole	-	55	57	42,3
Communes				
Cavalaire-sur-Mer	23,7	-	-	43,2
Cogolin	8,1	-	-	35,3
Gassin	17	-	-	36,5
Grimaud	11,8	-	-	34,7
La Croix Valmer	18,2	-	-	37,6
La Garde-Freinet	20,8	-	-	40,8
La Mole	1	-	-	43,3
Le Plan de la Tour	-	-	-	25,6
Rayol-Canadel-sur-Mer	11	-	-	52,6
	33,2	-	-	-
Ramatuelle	19,6	-	-	38,9
Saint-Tropez	17,1	-	-	36,4
Sainte-Maxime	20	-	-	23,1

-	LA MOLE	LE PLAN DE LA TOUR	RAYOL-CANADEL-SUR-MER	RAMATUELLE	SAINT-TROPEZ	SAINTE-MAXIME	TOTAL
	1 115,41		474,23	1 835,46	1 014,36	4434,26	**19 356,13**

SITE DE CABASSE COMPOSTAGE	TOTAL
	4 434

Écopôle de La Mole	Michelot Grimaud	Oredui La Seyne-sur-Mer	Oredui Grasse	Serahu Cagnes-sur-Mer	NCI La Londes-les-Maures	Ecorecept
-	12,7	-	-	-	23,5	-
-	-	-	-	-	23,5	-
23,7	15,4	66,2	-	-	30	67
8,1	4	66,3	-	-	30	69
17	8,7	-	-	-	35	74
11,8	0	-	103	-	33	72
18,2	10	-	-	104	37	76
20,8	12,6	-	-	-	43	80
1	12,7	-	-	-	23,5	59
22,6	16	-	-	-	47	73
11	24,8	-	-	-	-	61
33,2	-	-	-	-	23	-
19,6	11,2	78	-	-	45	79
17,1	9,7	-	-	-	42	77
20	13,2	-	78	-	46	80

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

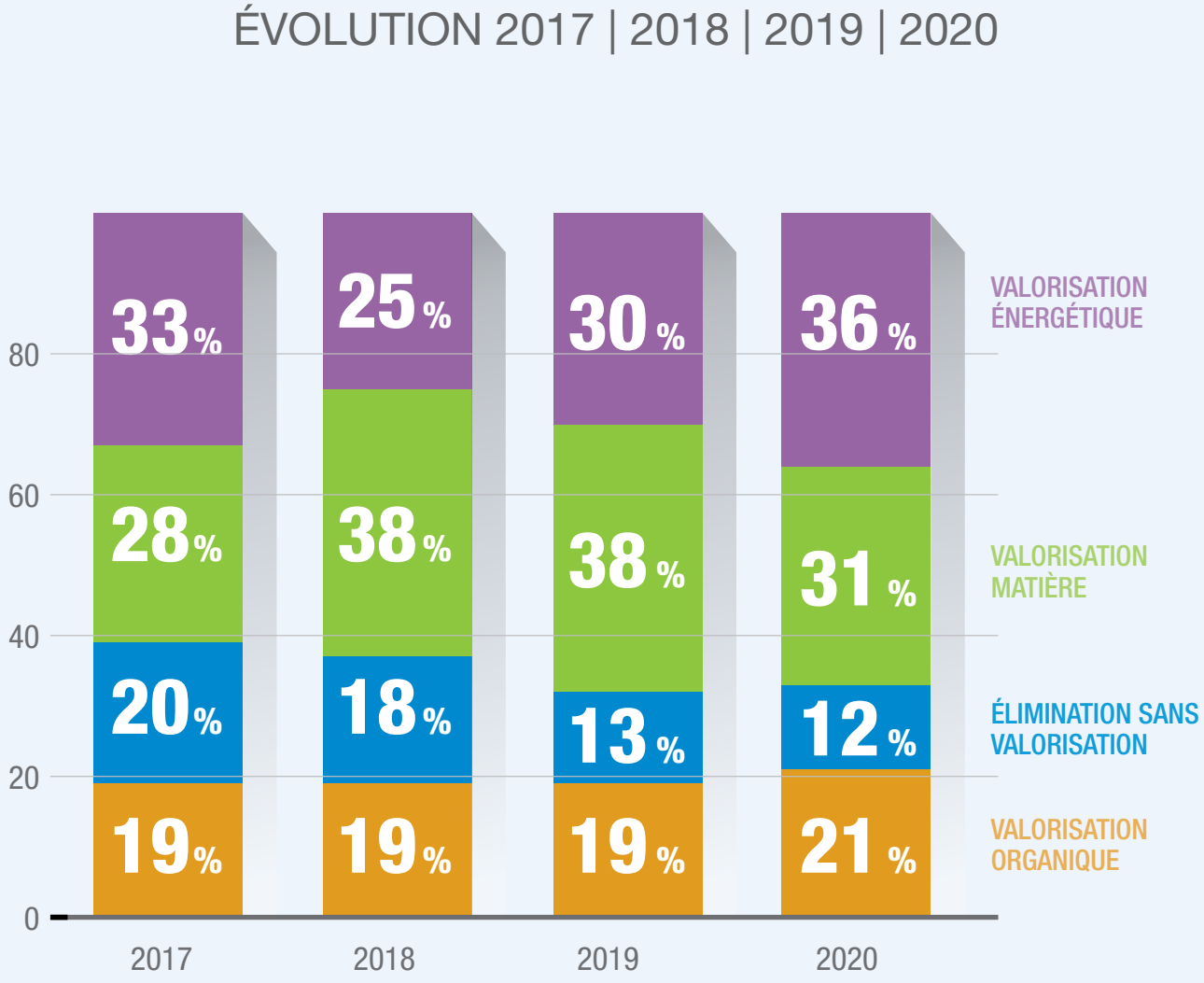

DESIGN BY Thomas Sturm / Conception graphique de la couverture : Agence Dedik / Imprimerie Zimmermann / Rédaction : Sylvain Crouzet - Julien Delcffre / Photographies : © Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez © Var Matin © Citeo / Imprimé sur papier PEFC - 06/21

Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez

12 communes s'engagent pour un territoire durable.

Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez
2, rue Blaise Pascal • 83310 Cogolin
Tél. : +33 (0)4 94 55 70 30
www.cc-golfedesainttropez.fr